



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

44^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent de la condition féminine

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 048

Le jeudi 2 février 2023

Présidente : Mme Karen Vecchio



Comité permanent de la condition féminine

Le jeudi 2 février 2023

• (1540)

[Traduction]

La présidente (Mme Karen Vecchio (Elgin—Middlesex—London, PCC)): Bonjour à toutes et à tous. Bienvenue à la réunion numéro 48 du Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement et à la motion adoptée le 31 octobre 2022, le comité poursuit son étude sur les femmes et les filles dans le sport.

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride, conformément à l'ordre de la Chambre adopté le jeudi 23 juin 2022. Les députés participent en personne ou à distance en utilisant l'application Zoom.

Pour garantir le bon déroulement de la réunion, j'aimerais rappeler certaines consignes aux témoins et aux députés.

Avant de prendre la parole, attendez que je vous nomme. Si vous participez par vidéoconférence, cliquez sur l'icône du microphone pour activer votre micro et veuillez vous mettre en sourdine lorsque vous ne parlez pas.

En ce qui concerne l'interprétation pour les personnes qui sont sur Zoom, vous avez le choix, au bas de votre écran, entre le parqué, l'anglais ou le français. Les personnes qui se trouvent dans la salle peuvent utiliser l'écouteur et choisir le canal voulu.

Je vous rappelle que toutes les observations doivent être adressées à la présidence.

Je demande aux députés qui se trouvent dans la salle de lever la main s'ils souhaitent avoir la parole et aux députés sur Zoom d'utiliser la fonction « lever la main ». La greffière et moi-même gérerons du mieux que nous pouvons l'ordre d'intervention. Nous vous remercions de votre patience et de votre compréhension à cet égard.

Conformément à notre motion pour affaires courantes, j'informe le comité que tous les témoins se sont soumis aux examens requis avant la réunion.

Je vous rappelle à toutes et à tous qu'il s'agit d'une étude très difficile. Avant d'accueillir les témoins, je vous informe que nous allons parler d'expériences liées à de mauvais traitements. Cela peut être un déclencheur chez les téléspectateurs, les députés ou leurs collaborateurs qui ont vécu des expériences similaires. Si vous angoissez ou avez besoin d'aide, n'hésitez à le dire à la greffière. N'oubliez pas non plus que nous sommes une équipe et que nous cherchons toujours à nous assurer que tout le monde va bien.

Je vais maintenant souhaiter la bienvenue à nos témoins. À titre personnel, nous avons Lanni Marchant, olympienne, défenseure des athlètes; et Andrea Neil, ancienne joueuse et entraîneuse adjointe de

l'équipe nationale canadienne de soccer féminin. De la World Association of Icehockey Players Unions, nous avons Sandra Slater, présidente, Division North America, et Randall Gumbley, consultant.

Nous vous accorderons cinq minutes à chacun pour présenter vos observations préliminaires. J'essaie de faire preuve de souplesse sur ce point. Quand vous voyez que je commence à rouler les bras, essayez de terminer en 15 secondes.

Je cède maintenant la parole à Mme Marchant.

Madame Marchant, vous disposez de cinq minutes.

Mme Lanni Marchant (olympienne, défenseure des athlètes, à titre personnel): Je vous remercie de m'avoir invitée.

Je m'appelle Lanni Marchant. Je suis olympienne spécialiste du 10 000 mètres et du marathon, ancienne détentrice du record canadien du marathon et du demi-marathon, diplômée de l'Université d'Ottawa et de la faculté de droit de Michigan State, et avocate inscrite au barreau du Tennessee et du district fédéral de l'Est des États-Unis.

Je me suis déjà exprimée devant vous. En octobre 2016, j'ai témoigné ici au sujet de mes expériences en tant qu'athlète de l'équipe nationale féminine. Dans mon témoignage il y a six ans, j'ai souligné les mauvais traitements et les agressions dont j'ai été victime de la part de ma fédération, ainsi que le sexisme, l'âgisme et le harcèlement sexuel que j'ai subis de la part de mes propres coéquipiers olympiques.

Pour citer mon propre témoignage, j'ai dit que l'on comprend mal le développement d'une coureuse de fond et que l'âge ne dicte pas forcément les résultats. Le financement d'athlètes comme moi, de plus de 30 ans et femmes, s'accompagne souvent d'obligations de performance qui ne sont pas imposées aux athlètes plus jeunes ou de la même manière aux athlètes masculins.

J'ai également déclaré que nous nous attendons à ce que nos coéquipiers nous soutiennent, pas à ce qu'ils fassent des commentaires dans notre dos. Nous n'avons pas besoin d'hommes dans le monde du sport qui proclament qu'ils nous épaulent en tant que féministes parce que cela leur permet clairement de faire des commentaires dans notre dos. En fait, nous voulons qu'ils se tiennent à nos côtés.

Je ne savais pas lors de mon témoignage précédent que nous étions à la veille du mouvement #MoiAussi. Peut-être que si j'avais présenté mes arguments un peu plus tard, je n'aurais pas été trollée, harcelée et encore victimisée en ligne et par le milieu des sports.

Depuis mon témoignage, je n'ai pas attendu que vous — mon gouvernement — réagissiez et aidiez à corriger le système très défaillant dans lequel j'étais censée participer à des courses et progresser. Au lieu de cela, j'ai pris mon expérience, mes études et ma volonté d'améliorer le sport au Canada par rapport à ce que j'ai connu et j'ai fait équipe avec AthlètesCan pour faire partie du groupe de travail de l'organisme sur la sécurité dans le sport. En tant que membres de ce groupe, moi-même et plusieurs autres athlètes — dont certains ont comparu devant vous — avons travaillé ensemble sur une étude sur la prévalence des mauvais traitements qui a été distribuée à des athlètes membres actuels d'équipes nationales ou en ayant fait partie récemment.

En 2019, je suis devenue membre du conseil d'administration du Centre de règlement des différends sportifs du Canada. J'en suis à présent à mon deuxième mandat. En tant que membre du conseil, je siège au comité des plaintes et au comité sur l'intégrité dans le sport. Je ne suis pas au courant des cas individuels soumis au CRD-SC et je ne prends part à aucune décision les concernant.

Je préside également le comité consultatif des athlètes récemment créé qui, ici, au Canada, relève du programme Sport Sans Abus. Mon rôle y est de veiller à ce que la voix des athlètes soit entendue et prise en compte dans les processus décisionnels des activités du Bureau du commissaire à l'intégrité dans le sport, le BCIS. Encore une fois, je ne m'occupe d'aucun cas particulier, mais je crée un système axé sur les athlètes.

C'est au cours de ces six dernières années de travail avec différents organismes sportifs et organisations d'athlètes que j'ai compris que je ne suis pas la seule à avoir subi de mauvais traitements. C'est là que j'ai compris à quel point il est devenu normal pour des athlètes d'être maltraités et rabaisés et de souffrir, tout cela au nom du sport.

Enfant, je faisais du patinage artistique. Je patinais au Champions Training Centre de Cambridge, en Ontario, qui est également connu sous le nom de Kerry Leitch Figure Skating School. J'ai commencé quand j'étais en troisième année et j'ai continué jusqu'au début du secondaire. Au centre, on me pesait chaque semaine, on vérifiait mon pourcentage de gras tous les mois et les résultats étaient affichés sur le mur à la vue de tous. J'étais préadolescente et je devais partager le vestiaire avec des patineurs beaucoup plus âgés que moi, des deux sexes. Il était normal de se faire crier dessus au point d'être en larmes, et gare à vous si vous vous retrouviez dans le vestiaire numéro six avec Kerry Leitch.

Si vous n'étiez pas parfait, on vous faisait courir autour du stationnement. Je suppose que l'avantage, pour moi, c'est que ces tours de stationnement se sont transformés en tours de piste ovale au stade olympique. Beaucoup de mes coéquipiers n'ont pas eu cette chance, tant s'en faut.

Tous les jours, on m'attrapait le bout des seins et on discutait de mon développement physique, et les filles plus âgées donnaient des conseils pour ne pas grandir, pour sauter des menstruations ou pour éviter complètement la puberté. Des entraîneurs et des patineurs hommes nous prenaient sur leurs genoux pour avoir des « conversations ». Comme c'était un centre d'entraînement pour le patinage en couple, il était normal que des hommes et des garçons vous touchent des parties du corps pour montrer des portés ou des mouvements. Leurs mains s'attardaient. Toute la culture était toxique et exagérément sexualisée.

J'ai quitté cet environnement quand j'ai découvert la course, mais j'ai gardé ma dysmorphie corporelle. J'ai eu la chance de trouver mon entraîneur, Dave Mills, au London Western Track and Field Club. Je ne sais pas si j'aurais survécu à ma carrière de course au secondaire, et à ma carrière professionnelle depuis, sans lui.

Mon expérience universitaire n'était guère différente de mes années de patinage. Oui, j'étais dans le système NCAA des États-Unis, mais j'imagine que ce que j'y ai vécu ressemblait à ce que vivaient les athlètes canadiens. Pour faire partie de l'équipe, les troubles de l'alimentation étaient indispensables. L'entraîneur, M. Gautier, parlait ouvertement des parties qu'il préférerait dans nos corps. Il traitait les coureuses de salopes et félicitait les coureurs de leurs conquêtes féminines.

Aucun des systèmes qui existaient alors n'apportait de solution et ni ne nous protégeait, nous les athlètes.

Nous ne devrions pas avoir peur, si nous parlons, de perdre nos bourses d'études, nos financements, notre place dans l'équipe ou l'accès à des services.

• (1545)

Comment se fait-il que ce que j'ai vécu dans le sport — et qui remonte aux années 1990 — et la peur qui sert de terreau à ces environnements restent d'actualité aujourd'hui, à telle enseigne que les expériences décrites par des athlètes qui ont la moitié de mon âge sont les mêmes que les miennes?

Je fais de mon mieux depuis six ans pour aider à corriger le système sportif canadien. Je dois vous poser la question: où étiez-vous pendant ce temps-là?

Nous avons mis en place au Canada le programme Sport Sans Abus, mais pourquoi a-t-il fallu exercer tellement de pressions pour que vous le laissiez avoir du poids? Pourquoi devons-nous attendre jusqu'au printemps pour qu'il devienne obligatoire pour toute organisation sportive nationale de s'inscrire au programme?

Il est plus que prouvé qu'on ne peut pas faire confiance aux organismes nationaux de sport, les ONS, pour qu'ils s'autoréglementent. Les enquêteurs des ONS font la sourde oreille quand des témoins leur demandent d'examiner la totalité de l'environnement toxique d'un club et centre de patinage. Le but semble toujours être de protéger la notoriété et le statu quo. On cherche plus à protéger la carrière d'un accusé que les expériences et la carrière de l'athlète.

Les plaintes des athlètes ne ressemblent pas aux plaintes types présentées aux ressources humaines. Souvent, nous n'avons pas de transfert latéral possible ou d'autres endroits où aller. Ce n'est pas comme si nous pouvions simplement choisir de représenter un autre pays.

En 2016, Peter Eriksson, le directeur de la haute performance d'Athlétisme Canada, a été licencié pour les abus de pouvoir et les mauvais traitements qu'il a fait subir à des athlètes de l'équipe nationale, pour être ensuite engagé par À nous le podium.

Le sport est incestueux au Canada. Où et comment pouvons-nous nous sentir en sécurité? Qui m'a protégée quand j'ai été cataloguée comme étant l'athlète qui a fait renvoyer Peter Eriksson? Pourquoi mon témoignage devant ce comité il y a six ans est-il resté lettre morte?

Pratiquer un sport et représenter le Canada ne devrait pas signifier qu'il faut choisir entre risquer sa santé physique, mentale et psychologique pour atteindre ses objectifs et renoncer complètement parce que le système est défaillant.

Les athlètes réclament à cor et à cri un système sportif qui offre un espace sécuritaire et protégé dans lequel ils puissent s'exprimer. Nous le demandions et, maintenant, nous l'exigeons. Après que l'étude sur la prévalence des mauvais traitements a démontré la toxicité de l'environnement sportif, quand nous avons réclaté un mécanisme indépendant pour la sécurité dans le sport, pourquoi le processus de demande exigeait-il et prévoyait-il qu'il s'inscrive dans une entité déjà existante?

J'ai parlé il y a six ans. Je cite encore mes propos:

J'étais tout à fait sérieuse quand je disais que l'athlète ne peut pas être celui qui mène constamment ces batailles.

Je ne sais pas pourquoi... Les femmes avant moi n'intégraient pas d'équipes, mais elles parlaient haut et fort comme moi. Je ne sais pas si c'est en raison de ma formation ou parce que, au fond, je m'en moque. Je veux représenter le Canada et j'ose espérer que vous voulez que je vous représente, mais si ce n'est pas le cas, tant pis, je trouverai le moyen d'exceller dans autre chose. Il faudra peut-être plus d'argent et plus de temps, mais le gouvernement et les différentes fédérations — Sport Canada et le Comité olympique canadien — doivent nous soutenir. Si je suis prête à dénoncer ce qui se passe et à m'exposer à des représailles de ma fédération, j'ose espérer que je pourrai compter sur vous et sur les grandes fédérations pour m'aider quand j'en aurai besoin.

Les athlètes demandent plus maintenant.

Je sais que mon point de vue sur le programme Sport Sans Abus au Canada est unique. J'ai une vision très particulière de sa création en raison de mes rôles. Je comprends la peur et l'incrédulité que suscite tout système issu de programmes et de systèmes qui étaient déjà en place.

Je ne suis pas ici pour défendre ou pour démolir des programmes. Je sais combien nous travaillons. Je connais nos objectifs.

Je suis ici parce que je comprends combien il est important de protéger les athlètes à tout âge et indépendamment des egos, le mien comme le vôtre.

Je suis ici parce que, malgré tout ce que je sais sur les mauvais traitements et les agressions dans le sport, j'ai quand même été victime de manipulation psychologique de la part d'un praticien du sport qui a profité de moi plus tard dans ma carrière. Je voulais tellement arrêter les prédateurs et les agressions contre les plus jeunes que je n'ai rien vu venir. Cela ne doit plus arriver à personne.

Ce n'est pas à moi de remettre de l'ordre dans le sport au Canada. Ce n'est pas la tâche d'un athlète. J'ai fait tout ce que j'ai pu, cependant. J'ai subi des représailles. Mes coéquipiers canadiens me surnommaient « Lanni les mauvaises performances » parce que, sans médaille d'or olympique, comment osais-je demander à être respectée en tant qu'athlète et traitée comme un être humain?

Je vous repose la question, qu'avez-vous fait au cours des six dernières années pour améliorer le sport au Canada? Qu'êtes-vous préparés à faire maintenant au juste?

● (1550)

La présidente: Je vous remercie.

Comme vous le remarquez, je laisse la parole un peu plus longtemps aux athlètes. Je reconnais qu'il est très difficile de témoigner ainsi. Je tiens à manifester un respect supplémentaire aux témoins.

Je vous remercie infiniment, madame Marchant.

La parole est maintenant à Andrea Neil.

Madame Neil, vous disposez de cinq minutes.

Mme Andrea Neil (ancienne joueuse et entraîneure adjointe de l'équipe nationale canadienne de soccer féminin, à titre personnel): Je vous remercie, madame la présidente, membres du comité, de m'avoir invitée à m'exprimer aujourd'hui et je vous remercie de vos travaux sur ces questions essentielles.

Je m'appelle Andrea Neil. Je suis ancienne joueuse, capitaine et entraîneure des Vancouver Whitecaps et de l'équipe nationale canadienne de soccer féminin. J'ai été milieu de terrain pendant 18 ans et j'ai participé à quatre coupes du monde féminines de la FIFA en tant que joueuse, à une cinquième comme entraîneure en 2011 et à une sixième comme membre des médias en 2015. Quand j'ai pris ma retraite, j'étais le joueur de soccer canadien qui avait participé au plus de rencontres internationales. J'ai obtenu ma licence « A » d'entraîneur en Italie. J'étais la première femme et le troisième joueur de soccer à être intronisé au Panthéon des sports canadiens.

J'ai pratiqué des sports toute ma vie. Je sais qu'ils peuvent être un formidable tremplin pour d'honorables exploits, pour le développement humain et pour des changements sociaux positifs. Malheureusement, un paradigme de leadership malsain, toxique et omniprésent dans notre culture aujourd'hui porte préjudice à beaucoup de personnes qui pratiquent un sport ou travaillent dans le sport. C'est un paradigme qui a pour points cardinaux l'accumulation de pouvoir, le prestige et l'argent, mais pas le développement, le soutien et la sécurité de celles et ceux qu'ils sont censés encourager et former.

Je sais que mon temps de parole est limité aujourd'hui. Je l'utiliserai pour donner quelques exemples tirés de ma carrière dans le soccer qui illustrent des aspects clés à régler si nous voulons que les sports dans ce pays soient propices à l'épanouissement comme nous souhaitons qu'ils le soient.

Je m'implique maintenant, car mon enfant apprend à jouer, et il y a longtemps que j'entraîne des équipes de différents âges et de différents niveaux. Mes liens étroits avec le programme de l'équipe nationale féminine vont de ses membres fondatrices aux joueuses qui font encore partie de l'équipe aujourd'hui. Depuis des années, et pas plus tard que la semaine dernière, je suis témoin et j'entends parler de mauvais traitements, de violence et de corruption. Même un seul cas devrait être inacceptable. La répétition incessante est alarmante, et il faut en tirer les enseignements.

Pendant 15 ans, je me suis tenue aux côtés d'un petit groupe de femmes qui risquaient leur santé financière, physique, mentale et psychologique pour que l'ancien entraîneur de l'équipe nationale Bob Birarda soit traduit en justice pour les agressions sexuelles et psychologiques qu'il a fait subir à des joueuses. En voyant que Canada Soccer avait renvoyé discrètement Bob Birarda comme entraîneur, en faisant commodément passer son renvoi pour un départ sur accord mutuel, ce qui lui a permis de recommencer à entraîner des filles quelques mois plus tard, ces femmes sont allées raconter leur expérience à la police pour empêcher qu'il y ait d'autres victimes.

On n'a pas pu compter sur Canada Soccer. Notre fédération nationale s'est montrée totalement incapable de nous protéger. L'organisation lui a, de façon irresponsable, permis d'aller exercer ailleurs son comportement prédateur.

Ces femmes ont été ignorées et dépréciées en tant qu'êtres humains par ceux-là mêmes qui devaient veiller sur leur sécurité. Même aujourd'hui, alors que la justice a établi le comportement abusif de Bob Birarda pendant 20 ans à un poste d'entraîneur et qu'il a été reconnu coupable et condamné à une peine d'emprisonnement, ces victimes attendent toujours une déclaration de Canada Soccer et elles attendent toujours que Canada Soccer prononce à son encontre une interdiction d'exercer comme entraîneur.

Pour toute réponse, et pour éviter de prendre ses responsabilités, la fédération persiste à dire que sa première enquête ratée était complète et approfondie. Seule la pression de l'équipe féminine championne olympique a forcé à mener une autre enquête qui a abouti au rapport McLaren révélateur, mais incomplet.

Des joueuses de plusieurs générations ont dû unir leurs efforts pour obliger la direction actuelle de notre fédération nationale à commencer de faire ce qu'il fallait et de bien examiner les choses. J'aimerais pouvoir dire que j'étais surprise par les faux-fuyants et l'irresponsabilité, mais j'avais déjà vu ce genre de dérobade quand mon poste d'entraîneuse adjointe dans le programme national m'a permis de m'apercevoir de pratiques financières répréhensibles et d'irrégularités organisationnelles, que j'ai aidé à signaler en vain.

Les vrais leaders sont attentifs. Ils regardent et ils écoutent. Toutefois, quand des athlètes ou des membres du personnel ont fait part de préoccupations au sujet de Canada Soccer, ce n'a pas été le cas. Ceux qui ont eu le courage de demander à la direction de mieux faire n'ont pas été protégés. Certains ont subi des représailles, d'autres ont été réduits au silence par des accords de confidentialité et des clauses dans les contrats de travail.

• (1555)

Nous avons vu, avec Hockey Canada, qu'une absence de sécurité et une absence de transparence au sujet du financement ne constituent pas deux problèmes distincts. Ils témoignent de la dérive de la direction. Ces problèmes se conjuguent et se recourent pour empêcher le développement de personnes qui méritent de pouvoir se donner à fond dans leur sport pour progresser.

J'utilise ces exemples pour montrer qu'un nouveau paradigme du leadership est nécessaire, un paradigme fondé sur la confiance, le service, la communauté, l'égalité, la considération et le souci d'autrui. Quel genre de culture Canada Soccer a-t-il créé dans le passé? Quel genre de culture l'organisation décidera-t-elle de bâtir intentionnellement à présent? Malheureusement, elle a prouvé à maintes occasions qu'elle est incapable de se réglementer.

Je demande au gouvernement de prendre de véritables mesures en appui à la transformation des sports dans tout le Canada. Voici trois appels à l'action cruciaux.

Premièrement, la violence culturellement ancrée dans nos organisations sportives nationales doit faire l'objet d'une enquête judiciaire. Je vous remercie d'avoir organisé cette réunion pour recueillir des commentaires, mais rien ne changera tant que nous ne faisons pas la lumière sur la situation actuelle.

Deuxièmement, nous devons reconstruire nos organisations sportives en ayant cet auto-examen à l'esprit. Nous devons clairement établir les portails pour les commentaires, les faire connaître et nous engager à examiner ce qui y est signalé. Il nous faut des politiques contre les représailles déclenchées par des signalements. Dans une culture aussi dérégulée, les lanceurs d'alerte sont essentiels

pour sensibiliser à ce qui se passe et nous remettre sur la bonne voie.

Troisièmement, nous devons nous engager à soumettre les finances de Canada Soccer à une vérification judiciaire détaillée et à rendre publiques la façon dont les fonds sont utilisés et la raison pour laquelle il faut veiller à ce que l'organisation remplisse sa mission de manière éthique et efficace.

Tant que nous ne verrons pas clairement les choses et que nous n'aurons pas le courage de créer une nouvelle culture du leadership dans ces organisations, les membres vulnérables de notre société continueront d'être mis en danger et le mal dont j'ai trop souvent été témoin dans la carrière se perpétuera.

Par une prise de conscience et des efforts, en ayant les choses à coeur, nous pouvons aller dans la bonne direction, mais pas sans nous demander aussi ce qui nous empêche de voir, de soutenir et de protéger d'autres êtres humains et de nous préoccuper d'eux lorsqu'ils en ont besoin.

Je vous remercie.

La présidente: Je vous remercie, madame Neil.

Je vais donner la parole à la World Association of Icehockey Players Unions. Ce sera Mme Slater ou M. Gumbley. Je vous laisse décider. Vous disposez de cinq minutes.

Je vous remercie.

Mme Sandra Slater (présidente, Division North America, World Association of Icehockey Players Unions): Je vous remercie.

Je m'appelle Sandra Slater et je suis présidente de la WAIPU North America. Nous sommes ici aujourd'hui pour parler des droits des athlètes dans le sport.

En 2022, une femme a pour la première fois été recrutée dans la Ligue canadienne de hockey, la LCH. Nous sommes également là pour parler de l'entrée de gérantes dans un sport dominé par des hommes.

En tant que femme qui essaie de briser le plafond de verre, j'ai fait personnellement l'expérience d'un irrespect frisant la violence et la discrimination de la part de la LCH et d'anciens dirigeants de Hockey Canada — et j'insiste sur « anciens ».

Comme nous l'avons vu au comité du patrimoine, l'industrie du hockey est dominée par des hommes de 60 ans et plus, tous blancs, et marquée par une tendance de longue date à ne pas reconnaître l'influence des femmes dans le sport. Dans notre documentation, vous verrez une lettre de la LCH qui témoigne d'un manque de respect envers les femmes dirigeantes. Nous sommes ici aujourd'hui pour sensibiliser dans l'espoir d'entraîner un changement pour les athlètes et une reconnaissance des femmes à des postes de gestion.

Cette expérience ne se limite pas au milieu du hockey. Mon avis personnel, quand nous nous sommes penchés sur des questions avec les gouvernements fédéral et provinciaux, n'a pas fait l'objet de réponses parce que je suis une femme et parce que les dirigeants de Hockey Canada ont contesté l'intégrité de la WAIPU après que nous avons informé le gouvernement fédéral d'agressions sexuelles et de bizutages dans une correspondance remontant à 2018.

J'en veux pour parfait exemple la fois où la WAIPU a contacté le ministre des Sports pour lui demander une rencontre d'urgence afin de parler des agressions sexuelles et des rites initiatiques violents au sein de la LCH. Neuf mois ont passé et silence radio.

Après avoir retenu les services d'un lobbyiste, la LCH a pu rencontrer le ministre en moins de 30 jours pour discuter, imaginez, d'un financement supplémentaire pour la LCH pendant la COVID.

Nous avons également proposé ce qui nous semble être une solution qui non seulement éduquerait les athlètes au sujet de différentes formes de violence, mais qui serait aussi utilisée comme outil de signalement.

Je cède maintenant la parole à mon collègue.

• (1600)

M. Randall Gumbley (consultant, World Association of Ice-hockey Players Unions): Je m'appelle Randy Gumbley. Je suis consultant auprès de la WAIPU.

Vous allez entendre l'histoire d'un modèle de fonctionnement profondément vicié entre la LCH et Hockey Canada qui exploite de jeunes enfants. Nous ne mâchons pas nos mots et parlons de « cartel », de « conspiration » et de « collusion ». Nous n'utilisons pas ces termes à la légère et sans raison.

En 1968, le premier ministre d'alors, Pierre Trudeau, a chargé un groupe de travail d'enquêter sur le sport amateur au Canada et sur les effets du sport professionnel sur le système amateur.

Le groupe de travail a conclu qu'il ne devrait pas y avoir de lien entre le sport amateur et le sport professionnel. Il a demandé que des mesures draconiennes soient prises immédiatement sur les points suivants: la suprématie du hockey, les contrats liant des jeunes, les contrats niant les droits des joueurs et les joueurs liés par des contrats frôlant l'esclavage, et le hockey junior majeur qui fonctionnait en prétendant être amateur.

Le Rapport Downey de 1976 recommandait les changements suivants: la création d'un ombudsman pour le hockey; l'interdiction pour les équipes de conclure des contrats avec des mineurs; l'interdiction des contrats et des ententes visant à interdire aux joueurs d'être libres de s'associer en interligue et en intraligue; et la séparation des sports amateur et professionnel. Ces recommandations ont aidé à formuler l'article 48 de la Loi sur la concurrence.

Malheureusement, un demi-siècle plus tard, ces jeunes enfants sont toujours à la merci des organismes nationaux de sport dans un groupe de hockey aux allures de cartel, avec les mêmes problèmes qui persistent encore aujourd'hui.

Je dirai au premier ministre Justin Trudeau, et au comité, que son père avait une vision pour protéger le sport amateur et les athlètes au Canada. Vous avez adopté des lois pour protéger ces athlètes, mais, malheureusement, l'histoire montre qu'aucun ordre de gouvernement ne fait respecter les lois existantes. Le gouvernement actuel a une chance extraordinaire de s'inspirer de son exemple et de faire respecter les lois existantes et reconnaître les droits des athlètes.

En 2018, le Bureau de la concurrence du Canada a reçu une plainte d'athlètes au sujet des groupes-cartel de hockey alléguant une infraction criminelle à l'article 48. Il lui a fallu presque quatre ans pour examiner cette plainte. Pendant que les athlètes faisaient face à une menace réelle de représailles qu'ils craignaient de la part des organismes nationaux de sport et de la LCH pour avoir parlé des mauvais traitements, le gouvernement canadien continuait de

fermer les yeux sur des infractions flagrantes à la Loi sur la concurrence, aux lois sur le travail des enfants et à la réglementation de l'Agence du revenu du Canada et sur des violations des droits de la personne.

La WAIPU estime que le gouvernement a pour principale responsabilité de protéger les droits et la liberté de tout citoyen, enfants et athlètes compris. Nous sommes d'avis que le gouvernement doit surveiller, vérifier et, au besoin, réduire les pouvoirs des organismes nationaux de sport existants qui limitent de manière indue les droits et libertés des athlètes.

Le résultat direct de l'inaction du gouvernement est assez évident. Elle a créé une plus grande suprématie dans le milieu du hockey en vertu de laquelle le hockey est intouchable et au-dessus des lois du Canada. Cela a permis à un cartel de se former, cartel qui comprend le sommet du hockey, c'est-à-dire la Ligue nationale de hockey.

Le système tel qu'il est aujourd'hui donne plus de pouvoir aux organismes nationaux de sport. Cela a des répercussions considérables sur la concurrence et met des athlètes dans une position vulnérable.

Une enquête est nécessaire pour que les Canadiens et le gouvernement comprennent pleinement comment nous en sommes arrivés là. Pourquoi a-t-il fallu quatre ans au Bureau de la concurrence du Canada pour donner suite à une plainte? Pourquoi les mineurs sont-ils assujettis à un droit de cession de 500 000 \$ s'ils choisissent de quitter la Ligue canadienne de hockey pour offrir leurs services à une autre organisation? Pourquoi l'organisation sportive nationale a-t-elle autorisé une ligue sportive professionnelle à bénéficier de l'assurance payée par le système amateur? Enfin, comment se fait-il que la LCH puisse faire du lobbying dans tout le Canada, non seulement auprès des gouvernements provinciaux, mais aussi auprès du gouvernement fédéral, pour faire changer des lois au beau milieu d'un litige?

Je vous remercie de votre attention.

• (1605)

La présidente: Merci infiniment des témoignages que nous avons entendus.

Nous allons maintenant passer à la période de questions. La première série de questions dure six minutes chacune. J'essaierai de m'en tenir à ces six minutes pour qu'un plus grand nombre de membres puissent poser des questions, car si je les laisse durer trop longtemps, il y aura moins d'intervenants.

Je vais céder la parole à Mme Michelle Ferreri pendant six minutes pour commencer.

Mme Michelle Ferreri (Peterborough—Kawartha, PCC): Merci, madame la présidente.

Je tiens vraiment à remercier nos témoins d'aujourd'hui. Je constate beaucoup de courage ici aujourd'hui et de nombreux témoignages honnêtes. On ne peut pas modifier les faits si on ne se rend pas à l'évidence, c'est pourquoi je vous remercie tous d'être ici aujourd'hui. Il y a certains témoignages assez accablants venant de vous tous.

Ma première question s'adresse à Mme Neil.

Voyez-vous un recoupement entre ce que M. Gumbley et Mme Slater ont dit sur le football et le hockey? Voyez-vous un chevauchement entre ce qu'ils ont affirmé?

Mme Andrea Neil: Pour moi, cela concerne les principes de leadership qui se sont complètement écartés de l'objectif du sport. Il y a tellement de liens entre ce que je viens d'entendre et les remontrances reçues pour avoir pris la parole. Je pense que nous avons complètement perdu le sens de ce dont il s'agit.

Si vous avez des questions plus précises, je me ferai un plaisir d'y consacrer plus de temps.

Mme Michelle Ferreri: Oui, bien entendu.

Corrigez-moi si je fais erreur, mais je vois dans le processus un problème majeur. Vous remontez la chaîne, vous déposez une plainte, vous faites tout ce qu'on vous dit de faire et rien ne change. Je vois beaucoup de hochements de tête.

Madame Slater, vous avez dit que vous vous êtes adressé au gouvernement fédéral pour porter plainte. Que s'est-il passé ensuite, et quel sera votre prochain appel à l'action pour voir ce dossier aboutir?

Mme Sandra Slater: Eh bien, il ne s'est rien passé.

M. Gumbley, vous avez eu une réunion, n'est-ce pas?

M. Randall Gumbley: Oui.

Mme Sandra Slater: M. Gumbley a réussi à obtenir une réunion avec eux, mais rien n'en est sorti. C'est pourquoi nous en sommes toujours au même point.

Comprenez bien qu'avec les abus subis, tout athlète de haut niveau — tout athlète qui occupe une position d'élite — est vulnérable face à toute personne au pouvoir. Celles-ci contrôlent vraiment vos vies et vos rêves.

En tant que parents, nous regardons nos enfants pratiquer un sport comme celui-ci, et vivons à travers eux par procuration. Nous voulons qu'ils aient les mêmes rêves que nous. Ces enfants ne disent rien à personne lorsqu'ils sont victimes de mauvais traitements. Lorsque vous en entendez parler après coup, une fois qu'ils ont terminé ce qu'ils faisaient, cela brise le coeur. Et on n'arrête pas d'entendre les mêmes histoires.

Permettez-moi de vous donner un exemple: M. Daniel Carcillo. Mon Dieu, les recours collectifs... Je vous préviens, ce sera difficile à supporter pour tout le monde. Cet homme s'est fait enfoncer un bâton de hockey dans le postérieur pendant un bizutage par des joueurs plus âgés. Comment se fait-il que des jeunes de 16 ans jouent avec des jeunes de 20 ans dans une même ligue? Cela n'est pas normal.

Tous ces problèmes doivent être résolus. Nous avons besoin d'être écoutés, et personne ne nous écoute. Que s'est-il passé? Nous nous battons pour cette cause depuis 10 ou 11 ans maintenant.

M. Randall Gumbley: J'ose affirmer que nous avons pris des mesures. La première mesure a été de le signaler à la LCH. Or, cela est tombé dans l'oreille d'un sourd. Nous nous sommes adressés à l'ONS, qui était à l'époque l'Association canadienne de hockey. À nouveau, cela est tombé dans l'oreille d'un sourd. Nous nous sommes adressés aux gouvernements provinciaux. Qu'ont fait ces derniers? Ils ont modifié les lois pour favoriser l'ONS en modifiant la législation du travail. Puis nous nous sommes adressés au gouvernement fédéral et nous nous sommes plaints des problèmes dont

Mme Slater parle et de la raison pour laquelle nous sommes ici aujourd'hui. Tout cela est resté lettre morte.

Cela ne s'est pas seulement produit avec ce ministre. Ce ministre a en fait pris des mesures, et nous gardons bon espoir. Nous dénonçons cela depuis 2010, avec Bal Gosal, et ce sont toujours les mêmes problèmes.

Lorsque vous parlez des mesures que nous avons prises, le dernier recours des joueurs a été de s'adresser aux tribunaux. Que s'est-il passé? Nous nous sommes retrouvés avec quatre grands recours collectifs qui ont mis l'Association canadienne de hockey dans une incertitude critique. Pour souscrire une assurance O et D aujourd'hui, il faut déboursier 2,1 millions de dollars par an, uniquement pour la prime. Qui paie tout cela? C'est le système amateur et les joueurs qui y participent, et tout cela à cause du modèle de gestion vicié de la LCH.

• (1610)

Mme Michelle Ferreri: Si nous pouvons aller au coeur de ce conflit d'intérêts... Je pense que c'est ce que nous voyons à maintes reprises dans cette affaire: qui connaît qui, et ne pas faire ce qui est juste.

Si je puis me permettre, madame Neil, vous parliez de cet entraîneur. Je me demande si vous pourriez développer un peu ce point. S'agit-il des mêmes personnes à Soccer Canada qui ont permis que tout cela se produise? Cela ressemble à un colossal conflit d'intérêts si les personnes auprès desquelles vous portez plainte sont celles-là mêmes qui supervisent tout le processus.

Mme Andrea Neil: Oui. C'est un modèle de comportement, et la raison pour laquelle je vous ai dit que je pouvais parler aux membres fondateurs et aux joueurs qui font maintenant partie de l'équipe, c'est que lorsque vous prenez du recul et que vous regardez le mode de comportement de toute l'équipe, vous pouvez le percevoir dans une optique différente. Cela devient parfaitement clair.

Lorsque le mécanisme de signalement est mis en place, ce sont les enquêteurs qui décident de la portée de l'enquête. Cela dépend de la perception qu'ils en ont et de leur processus décisionnel.

Dans cet exemple, ils étaient essentiellement concentrés sur la réputation de leur propre organisation, me semble-t-il. Les joueurs ne sont jamais vraiment entrés en ligne de compte ni pris en charge dans le processus de décision. Toute leur optique était axée sur leurs propres intérêts et non sur leur rôle véritable qui consiste à soutenir les joueurs.

Et vous rendez compte qu'avec le temps, ce modèle persiste. On constate un langage dédaigneux, un déni de responsabilité et tout ce qui s'ensuit. Les personnes concernées ne peuvent jamais s'en remettre.

La présidente: Merci beaucoup.

Mme Michelle Ferreri: Merci.

La présidente: Nous allons maintenant céder la parole pendant six minutes à Anita Vandenberg.

Mme Vandenberg.

Mme Anita Vandenberg (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.): Merci beaucoup.

Je tiens à vous remercier d'être parmi nous. Je sais que ce n'est pas facile de raconter votre histoire. Je vous en suis très reconnaissante, car vous ne pensez pas qu'à vous-même; vous essayez d'empêcher que d'autres athlètes ne subissent les mêmes torts, et c'est quelque chose qui mérite toute notre admiration.

J'aimerais commencer par vous, Mme Marchant.

Tout d'abord, ce qui vous est arrivé est inadmissible. Vous êtes avocate, et comprenez donc les processus et les éléments juridiques. Qu'auriez-vous souhaité voir en tant qu'athlète à ce moment-là qui aurait pu faire une véritable différence? Par voie de conséquence, qu'est-ce qui aurait pu faire une différence pour vous dans les processus et le soutien?

Mme Lanni Marchant: Ça aurait été un endroit sûr, un lieu où j'aurais pu porter plainte et parler de ce qui m'arrivait, sans que les personnes dont je me plaignais ouvrent une enquête. C'est ainsi que cela devrait fonctionner. Alors que je grandissais dans le monde du patinage, Patinage Canada avait un programme appelé « surveillance ». Je n'étais pas tout à fait au niveau, mais ma soeur l'était. À l'époque, si vous étiez un athlète de l'équipe nationale, un moniteur vous était assigné et il était censé défendre vos intérêts. Ces moniteurs venaient constater les mauvais traitements dont nous étions victimes au sein de notre club. Or, si les mauvais traitements dont j'ai été victime étaient graves, je n'ose rien dire de ce que ma soeur a vécu, étant à un niveau plus élevé que le mien, et de ce tout le mal que cela lui a fait. Cette personne constatait les choses et disait en gros: « Après tout, c'est du sport. » L'état d'esprit était le suivant: « Bon, puisque j'ai vécu cela, à votre tour maintenant. »

Avec Athlétisme Canada et mon expérience là-bas, je n'aurais pas dû être considéré comme l'athlète responsable du renvoi de Peter Eriksson. J'ai certainement joué un rôle, je le reconnais, mais j'ai coché toutes les cases qu'il fallait. J'ai fait tout ce que j'étais censé faire, et j'ai failli être exclue d'une deuxième équipe olympique. Je n'ai pas pu participer aux Jeux olympiques de 2012 pour des raisons d'ordre politique, alors qu'en 2016, du fait que mon nom était plus connu et qu'à ce moment-là j'étais la femme la plus rapide au Canada, la communauté a parlé en ma faveur. Même en privé, jusqu'au moment où je me suis présentée à ma première épreuve olympique, il a tenté de me faire sortir de l'équipe. Dans quel monde une athlète peut-elle s'épanouir dans de telles conditions, alors que son entraîneur principal ne veut même pas d'elle?

Je ne sais pas si ce qui s'est passé à l'Université de Guelph est consigné ici. Dave Scott-Thomas était l'entraîneur, et il était également le coordonnateur des courses de fond de haut niveau pour Athlétisme Canada. Tout le monde savait qu'il avait des comportements inappropriés, qu'il avait violé une athlète mineure pendant des années. La première équipe nationale dont j'ai fait partie se composait de cette dernière, de Dave Scott-Thomas et de sa femme. Je ne peux pas imaginer la terreur et l'horreur qu'elle a dû vivre en sachant que tout le monde la traitait de folle. Elle a subi tant de pressions. Il a fallu plus d'une décennie pour que cet homme soit écarté du monde sportif et que quelqu'un la croit.

Ce que je veux, et je pense est que chaque athlète veut la même chose, c'est que l'on m'écoute et qu'on me croit. Nous ne voulons pas que quelqu'un étouffe l'affaire ou dise: Participe à la prochaine course, à la prochaine épreuve, où sais-tu quoi? Même une telle allégation contre cette personne pourrait nuire à sa réputation et à sa carrière.

Je n'ai même pas eu mon anneau olympique. Lorsqu'on participe aux Jeux olympiques, on reçoit une sorte de bijou; le mien s'est perdu dans le courrier. Je n'ai même pas demandé qu'on m'en envoie une autre pendant les années qui ont suivi, parce que je ne voulais rien avoir à faire avec mon expérience olympique. Cela n'avait rien à voir avec la course — je suis fière de la course. Cela avait à voir avec tout ce qui m'avait conduit à la ligne de départ et à ces courses.

• (1615)

Mme Anita Vandenberg: Le genre de chose dont vous parlez est impensable et totalement inacceptable. Je suis vraiment reconnaissante que vous nous en parliez. Ce qui me préoccupe au plus haut point, ce n'est pas tant que vous n'ayez pas eu un espace sûr ou que l'on ne vous ait pas cru, et Mme Neil a confirmé vos dires, mais ce sont les représailles dont on vous a menacée lorsque vous avez essayé de dénoncer les faits.

Nous examinons les processus. Nous cherchons à déterminer la meilleure façon de résoudre les problèmes systémiques qui semblent exister. Nous entendons parler de la normalisation dont vous avez parlé dans tant de sports. Je sais que nous avons mis en place certains processus, comme le BCIS et d'autres. Comment créer cet espace sûr, non seulement pour les lanceurs d'alerte qui veulent déposer une plainte, mais aussi pour les athlètes, leurs besoins psychosociaux et leur soutien? On n'y arrive pas toujours en disant: « Je tiens à porter plainte. » Il faut avoir des options, du soutien, des défenseurs, des gens qui vous comprennent, et peut-être franchir plusieurs processus avant d'en arriver là.

À quoi ressemblerait ce processus?

Mme Lanni Marchant: Je dirais, et nous en avons parlé plus tôt, que... Mon cerveau regorge d'intelligence; j'ai beaucoup de lettres adressées à mon nom qui disent que je suis une personne fort intelligente. Mon cerveau d'athlète est stupide; il est bête.

Je suis très douée pour courir raisonnablement vite en ligne droite, je le sais. Nous avons besoin d'un système qui soit presque une peinture à numéros, parce que non seulement les athlètes sont très concentrés, mais pour parvenir au niveau qui est le mien, il faut se concentrer et compter sur ceux et celles qui vous entourent...

J'ai couru avec une déchirure du labrum pendant quatre ans. Ce n'est que lorsque j'ai perdu mon aide financière et que j'ai été expulsée du système que je l'ai fait réparer.

Nous avons besoin d'un programme, car lorsque vous êtes soumis à un tel stress et que vous êtes victime de sévices, vous avez littéralement besoin d'une peinture à numéros; il faut que ce soit quelque chose que nous puissions simplement suivre avec nos cerveaux d'athlètes plutôt stupides.

La présidente: Madame Marchant, je suis heureuse de voir que vous avez un sens de l'humour, et que vous puissiez courir en ligne droite.

Merci beaucoup. Vous savez que nous avons parfois besoin de sourire un peu, alors je vous remercie pour votre amusante remarque.

Je cède maintenant la parole à Mme Larouche pour six minutes.

[Français]

Mme Andréanne Larouche (Shefford, BQ): Merci, madame la présidente.

Je remercie Mme Marchant et Mme Neil de leurs témoignages.

La lecture que je fais des témoignages, c'est que le sport ne peut pas être gouverné que par lui-même. Les tribunaux du Canada sont en ce moment même en train de jeter des bases pour accorder enfin plus de droits aux athlètes. Il y a loin de la coupe aux lèvres, mais les mouvements #SportsSurvivor et #MoiAussi marquent un début inspirant.

C'est en train de créer un mouvement sur la planète, à commencer par les parlementaires de la Colline, et les chercheurs universitaires également.

Monsieur Gumbley, je vous remercie de nous sensibiliser au fait que le sport doit se conformer à bien des lois qui sont du ressort d'autres ministères que Sport Canada.

Pourriez-vous fournir des détails sur le traitement des plaintes au Bureau de la concurrence? Cela me semble être une belle illustration de la célérité avec laquelle l'appareil gouvernemental réagit quand ce sont les organismes de sport qui font une demande, comparativement à son temps de réponse lorsque des athlètes victimes d'abus déposent des plaintes.

• (1620)

[Traduction]

M. Randall Gumbley: Ce que notre expérience nous a appris, c'est... Je vais utiliser l'analogie suivante: lorsque nous avons déposé une plainte auprès du Bureau de la concurrence en 2018 au sujet d'une clause figurant dans le contrat de joueurs et selon laquelle des frais de libération de 500 000 \$ étaient imposés si un joueur de la LCH voulait quitter la ligue pour aller jouer dans une ligue autre que la Ligue nationale de hockey. Selon l'article 48 de la loi, il est clair qu'une organisation qui impose une restriction déraisonnable à un athlète commet un acte criminel. Ce que nous avons obtenu du Bureau de la concurrence, c'est une attente de quatre ans pour établir ce qui était déraisonnable. Le Bureau a dit qu'il ne pouvait établir si un montant de 500 000 \$ était déraisonnable, que la loi avait été imposée en 1975, que personne n'avait utilisé cette clause, et que la loi serait maintenant modifiée. Notre plainte n'aurait aucune suite.

Le temps qui s'est écoulé pour obtenir cette réponse était impossible à comprendre. Nous avons déposé une plainte en 2018, le ministère de la Justice a mené une enquête en 2019, puis plus rien jusqu'à ce que Hockey Canada soit convoqué aux audiences tenues par le Comité du patrimoine au sujet des abus et des versements de fonds. Le jour de la fête du Canada, pendant un long week-end, un agent enquêteur de Patrimoine Canada m'a téléphoné pour me dire que la plainte n'aurait aucune suite. J'ai trouvé inacceptable qu'il faille quatre ans pour savoir si quelqu'un peut déterminer s'il est déraisonnable de demander 500 000 \$ à un jeune de 16 ans qui ne gagne que 50 \$ par semaine. C'est ce résultat que nous avons obtenu, et ce n'était pas le seul aspect à considérer.

Je ne pense pas que nous ayons besoin de plus de lois. Nous avons suffisamment de lois; nous devons simplement les faire respecter. Elles ne sont pas appliquées en raison de la confiance accordée aux ONS.

[Français]

Mme Andréanne Larouche: Vous avez certainement d'autres renseignements à communiquer avec le Comité sur la façon dont la Ligue canadienne de hockey opère et ses effets sur les athlètes.

Souhaitez-vous que l'on recommande de revenir en arrière et d'abroger les changements qui ont été faits aux lois du travail sans qu'il y ait de consultations? La Ligue canadienne de hockey, qui opère partout au Canada, est soumise aux lois fédérales sur le travail.

[Traduction]

M. Randall Gumbley: Oui, bien sûr. Notre position a toujours été qu'ils devraient être considérés comme des employés au niveau fédéral. Ils traversent les frontières. Ils jouent à l'échelle internationale, de l'autre côté de la frontière américaine. Ils jouent dans des provinces... et nous croyons qu'ils devraient avoir un statut d'employé. La solution la plus simple à ce problème serait de considérer que ces joueurs sont des employés des équipes.

N'oubliez pas que le gouvernement fédéral a déjà classé les joueurs de la LCH comme des employés dans la poursuite judiciaire de 2001 de l'Agence du revenu du Canada, qui a été maintenue en appel. Cependant, personne n'a jamais mis en application le statut d'employé de ces joueurs. En fait, c'est l'inverse qui s'est produit. Les gouvernements provinciaux ont dit qu'ils ne tiendraient pas compte de la décision du gouvernement fédéral et dit, après la modification des lois, que pour atténuer les dommages fixés dans le cadre d'un recours collectif pour non-respect et vol de salaire et d'heure, ils avaient arrêté le chronomètre pour permettre aux équipes de s'en sortir.

[Français]

Mme Andréanne Larouche: Il me reste une dernière question pour ce tour de questions.

Il y a, en ce moment au moins, quatre recours collectifs qui ont été autorisés au hockey et plusieurs autres dans une douzaine de disciplines sportives. Ils sont tous en lien avec des sévices, de la maltraitance et des abus à caractère économique aussi.

Puis-je supposer que vous vous êtes entretenu avec les hauts dirigeants de Sport Canada et le cabinet de la ministre des Sports?

Devrions-nous élargir notre définition d'« abus » pour y inclure ceux qui sont de nature pécuniaire et économique, comme au Québec?

[Traduction]

M. Randall Gumbley: Dans l'une des causes, le juge Perell a déclaré que la maltraitance se manifeste sous différentes formes et que l'exploitation financière en est une. Ces joueurs de la LCH sont incontestablement exploités financièrement. Toutes les provinces canadiennes ont fermé les yeux.

Je ne blâme pas les ministres d'avoir modifié ces lois. Ils ont fait l'objet de lobbying et reçu des renseignements faux et trompeurs de Hockey Canada et de la Ligue canadienne de hockey.

Je crois que la première étape serait de modifier la loi fédérale de façon à ce que les joueurs de la LCH soient considérés comme des employés.

• (1625)

La présidente: Merci.

La parole est maintenant à Mme Gazan.

Vous avez six minutes, madame Gazan.

Mme Leah Gazan (Winnipeg-Centre, NPD): Merci madame la présidente.

Merci à tous d'être avec nous aujourd'hui.

Madame Marchant, vous avez dit quelque chose qui m'a vraiment frappé. En fait, il y a deux ou trois choses qui m'ont vraiment touchée. Vous avez dit « croire », en voulant dire « nous voulons simplement être crues ». Je pense que lorsque vous croyez ce que dit quelqu'un, vous répondez par l'action.

Vous avez témoigné en 2016. Vous êtes de nouveau ici. De toute évidence, les actions ont été insuffisantes.

Vous avez aussi parlé de votre « stupide » cerveau d'athlète. Je parlerais plutôt d'un « cerveau blessé ». Cela m'a vraiment frappé, et montré à quel point l'étiquetage est profond.

Plus nous avançons dans cette étude... C'est quelque chose que je ne connaissais pas du tout. Je n'étais pas sportive. J'ai passé de justesse mes cours d'éducation physique à l'école secondaire. Ce fut très difficile.

Tout cet univers est nouveau pour moi, mais selon ce que notre étude nous apprend, je vois de plus en plus clairement que les systèmes en place ne fonctionnent pas. Il y a le BCIS. Vous avez parlé des ONS et de Hockey Canada. Ils n'assurent pas la sécurité des athlètes.

Il semble cependant que les fédérations se montrent très réticentes à répondre aux victimes qui réclament des enquêtes judiciaires. Je sais que vous avez une formation juridique. Je me demande si vous pourriez nous dire pourquoi, selon vous, les fédérations s'opposent actuellement à la tenue d'une enquête judiciaire.

La présidente suppléante (Mme Lanni Marchant (olympienne, défenseure des athlètes)): Ce n'est pas que je ne crois pas que le BCIS soit efficace ou qu'il puisse l'être. J'ai fait partie du CRDSC, et c'est lui qui a présenté la demande. Le gouvernement a lancé un appel de propositions pour créer un programme de sport sécuritaire et sans abus. Il voulait que ce programme soit rattaché à une entité existante, alors le CRDSC a présenté sa vision de ce que devrait être le sport sans abus, et nous avons maintenant le BCIS, le tribunal de sauvegarde, etc.

Je dirais que le cerveau des athlètes et les ONS ne veulent pas d'un système distinct. Qu'il soit rattaché au CRDSC ou complètement indépendant, les ONS veulent continuer d'enquêter eux-mêmes pour poursuivre dans la même veine. Ils ont tous leurs propres systèmes d'enquête ou leurs commissaires, qui font x, y et z, et cela ne fonctionne pas.

Tant qu'ils peuvent dire aux athlètes: « Ne faites pas confiance au système. N'en parlez pas. Nous allons mener une enquête », il est impossible qu'ils puissent faire un bon travail. Ils n'ont pas l'expertise dans ce domaine sportif. Vous savez déjà que vous n'obtiendrez pas la confiance des athlètes, alors, qu'il s'agisse du BCIS ou de n'importe quel autre programme, tant et aussi longtemps que nous permettrons aux ONS d'exercer tant de pouvoir et de contrôle, aucun système ne sera complètement opérationnel et fonctionnel.

Mme Leah Gazan: Il me semble très évident que ce n'est pas fonctionnel. Vous nous avez raconté une histoire horrible.

Le fait est — et c'est ce qui m'interpelle dans notre étude — que nous sommes au courant depuis toujours. J'ai vu un si grand nombre de documentaires à la télévision. Ce n'est pas la première fois que j'entends parler de la maltraitance dans le sport. Découvrir le fonctionnement de la structure de gouvernance du sport, c'est

nouveau pour moi. Nous savons depuis longtemps qu'il y a des abus dans le sport.

Vous avez dit au gouvernement qu'il devait écouter et qu'il devait agir.

Que pourrait faire le gouvernement demain pour mettre fin à ces situations de maltraitance?

Mme Sandra Slater: Tout d'abord, peu importe qui dénonce une situation de maltraitance, prenez cette personne au sérieux. Cela vient de quelque part. Faites enquête. Ne restez pas les bras croisés. Menez une enquête.

Ne vous faites pas confiance aux ONS, car importe leurs politiques, procédures et mécanismes de reddition de comptes, il est évident que cela ne fonctionne pas, car si leurs systèmes étaient efficaces, ces situations d'abus auraient été traitées. Ces situations auraient fait l'objet d'un rapport adéquat et le gouvernement serait au courant. Elles auraient été signalées.

• (1630)

Mme Leah Gazan: Pour ce qui est de l'enquête, monsieur Gumbley, vous avez dit avoir déposé une plainte au sujet des 500 000 \$. Patrimoine canadien a répondu plusieurs années plus tard en disant qu'aucune action ne serait prise en réponse à la plainte.

Je pose la question parce que j'ai l'impression que les ministères sont au courant de ce qui se passe.

Pensez-vous qu'ils sont au courant, mais qu'ils ne prennent pas les mesures qui s'imposent?

M. Randall Gumbley: C'est exact.

C'était le Bureau de la concurrence. Permettez-moi vous parler de sa rapidité à réagir. Le 15 septembre 2020, un recours collectif a été intenté contre la Ligue canadienne de hockey, Hockey Canada et la LNH pour des agissements anticoncurrentiels.

Quelques jours plus tard, le Bureau de la concurrence a publié une déclaration pour protéger les ONS dans le domaine du hockey, affirmant qu'il ne poursuivrait pas au criminel les personnes ayant participé à la fixation des prix. Quelques jours après le retour de Hockey Canada et des ONS en 2022, le Bureau de la concurrence est revenu à la charge pour protéger à nouveau les ONS.

Le Bureau de la concurrence a lamentablement échoué à faire respecter les lois en vigueur et à protéger l'équilibre concurrentiel au sein des ligues.

Mme Leah Gazan: Croyez-vous qu'en raison de tous ces échecs, vous seriez en faveur d'une enquête judiciaire?

M. Randall Gumbley: Je suis tout à fait d'accord. Il doit y avoir une enquête pour établir comment toutes ces étapes et tous les ordres de gouvernement — non seulement le gouvernement fédéral, mais aussi les gouvernements provinciaux — ont failli à la tâche.

Mme Leah Gazan: Oui.

M. Randall Gumbley: Comment l'ARC a-t-elle pu échapper 150 millions de dollars de revenus chez Hockey Canada?

Mme Leah Gazan: Oui.

M. Randall Gumbley: Comment les gouvernements provinciaux ont-ils pu oublier que ces joueurs étaient considérés comme des employés? Ils ont ensuite modifié les lois pour les protéger et ils ont pris leurs [Inaudible].

La présidente: Je vous remercie beaucoup.

Nous allons commencer la prochaine série de questions, qui durera cinq minutes, cinq minutes, deux minutes et demie et deux minutes et demie.

Je cède d'abord la parole à Mme Roberts pour cinq minutes.

Mme Anna Roberts (King—Vaughan, PCC): Merci, madame la présidente.

Merci à tous nos témoins. Je suis vraiment impressionnée par votre courage.

Madame Marchant, j'adore votre chien. Je porte secours aux chiens qui ont besoin de protection, et je suis toujours attendrie lorsque je vois un chien.

Ma question s'adresse à vous, madame Marchant.

Dans votre témoignage, vous avez dit que vous aviez fait l'objet d'abus et de « trollage » de la part de vos coéquipiers olympiques. Pouvez-vous partager avec nous certains des commentaires qui ont été faits?

Mme Lanni Marchant: Oh. Euh.

La présidente: Vous pouvez répondre selon ce qui vous convient.

Mme Lanni Marchant: Je veux surtout essayer d'épurer un peu le langage.

En fait lors de mon témoignage précédent, j'ai parlé de tout, sans toutefois être aussi franche que je le suis maintenant. J'aurais aimé l'être, mais cela illustre bien où j'en étais, je crois, dans mon parcours de guérison. La dernière fois que je suis venue ici, je ne devais pas aller en profondeur.

Ceci étant dit, j'ai tout de même parlé du fait que les jeunes filles abandonnent le sport parce que... Si je suis sexualisée et considérée comme un objet dans ce contexte, que pensez-vous qu'une jeune fille de 13 ans qui m'encourage et qui est déjà bombardée par la société d'idées sur son apparence physique et sa façon d'être... Si, au lieu de parler de mes résultats, vous faites des commentaires sur mes fesses. Pensez-vous que cette petite fille voudra participer à des courses en portant de petits shorts et une petite camisole? Non. J'ai fait des observations à ce sujet.

Ce que l'on m'a dit en ligne... Essentiellement, on m'a dit que j'aurais dû me présenter ici en petites culottes pour vous montrer vraiment de quoi je parle. Comment avoir osé me présenter ici, habillée de manière professionnelle si je porte des sous-vêtements en compétition? Personne n'a pensé à me demander pourquoi j'étais vêtue ainsi pour courir. Parfois, c'est tout ce que le commanditaire vous donne. La course à pied, ce n'est pas aussi payant que d'autres sports professionnels. Vous ne faites rien pour déplaire à vos commanditaires, surtout en tant qu'athlète féminine. C'est ce genre de commentaires que j'ai reçus.

Lorsque j'ai parlé du harcèlement et des abus venant de certaines de mes coéquipières et de ce que cela signifie d'être une athlète féminine en général, on m'a dit ce que nous entendons toujours: si un bel homme avait dit cela, je l'aurais accepté sans protester. Cependant, parce que cela venait d'une personne qui n'était pas jolie, bien sûr je ne l'acceptais pas. C'est toujours ce que nous entendons, que nous soyons dans le sport ou non.

Le fait est que j'ai eu le courage, à ce moment-là, de venir ici et de dénoncer ces comportements. Il ne s'est rien passé par la suite. Cependant, on s'attendait à ce que je participe quand même à des compétitions et que j'essaie d'être sélectionnée dans des équipes nationales. Le fait de savoir comment mon témoignage avait été perçu par les athlètes et le grand public était plus que démoralisant. Être assise ici et vous parler de l'âgisme et du sexisme que j'ai vécus... J'ai même dit, dans mon témoignage de 2016, que je perdrais mon financement le lendemain. J'ai perdu mon financement le lendemain.

Où était Sport Canada? Je vous dis littéralement qu'il y a des politiques en place dans mon ONS qui disent que je suis trop vieille et qu'en tant que femme, je dois atteindre un certain jalon pour pouvoir participer à des compétitions. Cependant, si j'avais eu 25 ans ou que j'avais été un homme, le jalon aurait été différent, et j'aurais pu conserver mon financement. L'ONS, Athlétisme Canada... c'était sa politique. La réponse de Sport Canada fut essentiellement: « Ce sont les experts dans votre sport. Nous n'interviendrons pas. Nous accordons simplement le financement en fonction de leurs politiques. »

Je vous ai imploré. J'ai dit: « Une athlète ne peut pas faire cela. » Quelqu'un a-t-il vérifié si Sport Canada avait modifié la politique d'Athlétisme Canada? Personne ici ne l'a fait. Cette politique a fini par être assouplie, mais c'est parce que Peter Eriksson a été expulsé. Cela n'avait rien à voir avec un changement quelconque fait par Sport Canada ou ce gouvernement.

• (1635)

Mme Anna Roberts: Ma prochaine question est la suivante: En 2016, vous avez parlé des commentaires négatifs que vous avez reçus au sujet de vos témoignages, ce que vous venez de nous expliquer. C'est vraiment terrible. Avez-vous subi des pressions au sujet de votre comparution d'aujourd'hui, comme en 2016? Avez-vous été intimidée? Avez-vous été menacée? Est-ce que ces choses se sont produites?

Mme Lanni Marchant: En fait, je n'ai pas annoncé que je témoignerais aujourd'hui.

Ironiquement, en essayant de décider ce que j'allais porter... Je me souviens d'avoir été très nerveuse, la dernière fois, parce que le chemisier que je portais avait des manches transparentes. Je pensais que je n'étais pas bien habillée. En raison de mon éducation et de ce que je fais au tribunal, j'avais l'impression que ce n'était pas nécessairement la tenue la plus appropriée. Cependant, puisque je me trouvais à un camp d'entraînement à Flagstaff lorsqu'on m'a invitée à témoigner, j'ai donc apporté ce que j'avais, c'est-à-dire ce chemisier. Ce que je porte aujourd'hui est très transparent, mais il s'agissait d'un chemisier blanc avec des manches transparentes. J'avais l'impression d'être mal vêtue en le portant. J'ai tout de même été attaquée et dénigrée. Comment avais-je l'audace de m'habiller de cette façon lors d'une compétition?

Cette année encore, j'ai opté pour la transparence, parce que je crois que cela correspond un peu mieux à ma personnalité: je vais vraiment décider comment m'habiller et je vais porter ce que je veux en compétition.

Non, à part les membres de ma famille, pratiquement personne ne sait que je témoigne aujourd'hui.

La présidente: C'est parfait. Merci.

Mme Anna Roberts: C'est excellent. Je vous remercie de votre honnêteté.

Je sais que mon temps est écoulé.

Vous êtes belle, alors ne changez pas.

La présidente: Madame Sudds, vous avez la parole pour cinq minutes.

Mme Jenna Sudds (Kanata—Carleton, Lib.): Merci beaucoup, madame la présidente.

Tout comme mes collègues, je remercie tous nos témoins d'être avec nous aujourd'hui pour nous aider à comprendre et à nous orienter, alors que nous tentons d'améliorer le sport pour les athlètes canadiens.

Mes premières questions sont pour vous, madame Marchant.

Vous avez dit tout à l'heure que vous auriez aimé avoir un endroit sûr. Je pense qu'il est important, dans le cadre de notre travail, de réfléchir à la façon de mieux soutenir la santé mentale des athlètes. D'autres témoins l'ont également mentionné à quelques reprises.

Je me demande si vous pourriez nous parler du soutien que vous aimeriez voir mis en place, maintenant ou à l'avenir, pour protéger la santé mentale des athlètes d'aujourd'hui.

Mme Lanni Marchant: Je voudrais vous remercier, madame Gazan, d'avoir reconnu que le cerveau d'un athlète peut être un cerveau blessé, et ces mots sont probablement synonymes, malheureusement.

Je pense que les pratiques tenant compte des traumatismes sont d'une importance cruciale. Si un athlète veut parler, ce n'est pas nécessairement à la personne à laquelle il est censé le faire. Il va simplement venir et dire: « J'ai besoin d'aide. Aidez-moi. » Tout le monde dans l'univers du sport, de la base jusqu'au sommet, devrait savoir comment répondre, et s'il ne sait pas quoi faire, il doit trouver quelqu'un qui le saura; il ne faut surtout pas abandonner l'athlète, parce qu'il faut du courage pour ne serait-ce qu'admettre que quelque chose ne va pas et dire « Je ne crois pas que ce soit juste » ou « Cela me fait sentir d'une certaine façon » ou « C'est trop difficile, je ne veux même plus participer aux compétitions ». Lorsque vous en arrivez au point où vous vous confiez à quelqu'un, l'étape la plus difficile est d'ouvrir la bouche et de prononcer les paroles.

Nous avons besoin de pratiques qui tiennent compte des traumatismes, peu importe que vous soyez entraîneur ou spécialiste en musculation. La première étape de la révélation d'une maltraitance par un athlète doit se faire auprès d'une personne qui comprend à quel point c'est un moment intense et difficile dans la vie de cet athlète.

• (1640)

Mme Jenna Sudds: Je vous remercie.

Vous avez également dit que ce système devrait avoir du mordant. Vous avez parlé du fait qu'au printemps, les ONS seront obligées d'être signataires auprès du BSCI pour obtenir leur financement.

Pourriez-vous nous dire ce que vous en pensez et si vous croyez que cela améliorera la situation.

Mme Lanni Marchant: Oui, je pense que cela n'a pas été fait logiquement. Je ne comprends pas pourquoi nous avons mis en place un système sans le rendre obligatoire. Cela aurait dû être obligatoire dès le départ. Malheureusement, le sport est lié au financement, et les ONS n'existent pas sans ce financement, alors pourquoi n'étaient-elles pas tenues de faire partie de ce système?

Que les gens croient ou non que le BCIS puisse fonctionner, c'est une autre histoire. Tout le monde doit en faire partie avant que nous puissions comprendre quelle sera son efficacité. Pour que les athlètes croient en un système, ils doivent savoir que leur ONS est signataire et soumise au système.

Les athlètes se sont battus très fort pour obtenir quelque chose comme le programme Sport Sans Abus ici au Canada. Ce fut un combat très difficile, et le résultat n'est peut-être pas exactement ce que nous voulions, mais ce qui est frustrant, c'est que nous avons au moins obtenu quelque chose, et que l'on peut nous dire que nos abus ne comptent pas parce que notre ONS a décidé de ne pas signer? Cela aurait dû être obligatoire dès le début.

Mme Jenna Sudds: Je vous remercie. Je respecte et j'apprécie ces commentaires.

À mesure que nous progressons et que nous constatons que les ONS seront tenus — et je pose la question à tout le monde —, ou sont maintenant tenus de signer, croyez-vous que cela améliorera les choses?

M. Randall Gumbley: J'aimerais répondre à cette question, madame la présidente.

J'aimerais vous lire ceci: « Soyez assuré que le gouvernement mène un processus de sélection rigoureux pour veiller à ce que tous les ONS financés par le gouvernement fédéral, y compris Hockey Canada, respectent une structure de gouvernance et un code de conduite bien définis. » C'est une lettre que la ministre des Sports m'a envoyée en 2016 et en 2018. À l'époque, Hockey Canada n'avait certainement pas de structure ni de code de conduite bien défini, mais comme nous le savons maintenant, ils ont lamentablement échoué. Rien n'a été fait.

Dans notre cas, la LCH ne relève pas de Hockey Canada. Elle ne relève pas de l'ONS. Elle ne relève pas de ce type de gouvernance. Il faudrait que la LCH adhère individuellement, car elle se trouve dans une zone floue. Elle prétend qu'elle regroupe des amateurs pour obtenir des primes d'assurance dans cette catégorie, mais il s'agit d'une ligue professionnelle. Il y a des joueurs, il y a 168 joueurs qui jouent dans la ligue et qui gagnent plus de 300 millions de dollars. Comment peut-elle être une ligue de joueurs amateurs?

C'est pourquoi l'un des points que nous soulevons est que les ONS doivent rendre des comptes. Le financement de Hockey Canada ne veut rien dire, mais nous pensons que la nomination d'ONS, qui assure la représentation auprès du Comité olympique pour les qualifications aux championnats mondiaux, est la plus grosse carotte que le gouvernement puisse imposer. S'ils ne répondent pas aux critères du financement, nous allons trouver une autre organisation et un autre conseil pour représenter ces athlètes, et cela pourrait s'appliquer partout.

La présidente: Merci beaucoup.

Je vais maintenant céder la parole à Mme Larouche pour deux minutes et demie.

Madame Larouche, nous vous écoutons.

[Français]

Mme Andréanne Larouche: Merci beaucoup, madame la présidente.

Mesdames Marchant et Neil, je vous remercie de vos témoignages. Ils confirment, selon moi, qu'on a vraiment besoin d'une révision en profondeur de ce qui se passe dans l'ensemble des sports au Canada. Il ne s'agit pas de faire une révision seulement d'un sport à la fois, d'un élément à la fois et d'un scandale à la fois. Il nous faut vraiment une enquête indépendante et élargie pour faire la lumière à ce sujet.

Ma prochaine question s'adresse à M. Gumbley.

Vous avez mentionné les enjeux du Bureau de la concurrence du Canada. Pouvez-vous nous expliquer, en 30 secondes, ce que vous vouliez dire par cette déclaration?

[Traduction]

M. Randall Gumbley: Puisque le Bureau de la concurrence n'a pas réussi à faire respecter canadiennes, les joueurs ont été poussés à s'adresser aux tribunaux, et cela a ensuite fait exploser les coûts des assurances de Hockey Canada. Il s'agit d'un recours collectif de 826 millions de dollars. C'est beaucoup d'argent.

[Français]

Mme Andréanne Larouche: Madame Slater, vous vouliez nous faire part de votre expérience et des tactiques utilisées par les organismes de sports, qui, dans votre cas, sont Hockey Canada et la Ligue canadienne de hockey.

Vous avez tenté à plusieurs occasions de sensibiliser les gens aux problèmes des athlètes ou, encore, vous vous êtes présentée devant des parlementaires des instances provinciales pour présenter votre témoignage. Croyez-vous que cela illustre bien l'emprise du sport et le pouvoir qu'il se donne?

• (1645)

[Traduction]

Mme Sandra Slater: Absolument, oui. Je me suis présentée à l'Assemblée nationale du Québec pour tenter de m'opposer à la modification de la loi visant à retirer les enfants de la loi sur le travail, la Loi sur les normes du travail, et le vendredi précédent, on m'a littéralement menacée d'intenter une poursuite pour diffamation si je disais quoi que ce soit. On m'a fait ces menaces.

De plus, je devais amener un joueur. Il avait décidé de m'accompagner, et un agent devait également le faire. Cet agent s'est désisté parce qu'il avait peur de subir des représailles, parce qu'il serait pendant et qu'il n'y aurait plus de jeunes joueurs qui lui demanderaient de les représenter.

Il a pris cela très au sérieux. Il a regretté de ne pas y être allé. Je m'en moquais parce que j'avais fait ce qu'il fallait. Je devais parler au nom de ces joueurs. Personne d'autre ne le ferait.

[Français]

Mme Andréanne Larouche: Merci beaucoup, madame Slater.

D'entrée de jeu, j'ai mentionné qu'il serait important de mener une enquête publique indépendante pour faire la lumière sur l'ensemble des sports.

J'aimerais que quelqu'un puisse répondre à la question suivante: si vous deviez vous exprimer sur l'importance d'une telle enquête, diriez-vous que cela pourrait changer des choses?

[Traduction]

Mme Sandra Slater: Si les bonnes personnes vraiment à l'écoute sont en place, je crois que le changement est possible. Qu'a

dit un directeur d'école? J'ai lutté contre des choses toute ma vie. J'ai des enfants...

La présidente: Madame Slater, le temps dont nous disposons est vraiment limité.

Mme Sandra Slater: D'accord, je dois dire ceci. Si vous n'exposez pas une plaie à la lumière du jour, elle ne guérira pas. C'est en exposant ces choses que nous allons provoquer un changement et une prise de conscience, un point c'est tout.

La présidente: Merci beaucoup.

Nous donnons maintenant la parole à Leah Gazan.

Madame Gazan, vous disposez de deux minutes et demie.

Mme Leah Gazan: Merci beaucoup, madame la présidente.

C'est horrible parce que nous savons que ces situations existent, et d'après les témoignages, il est clair que les mesures prises sont insuffisantes. Nous parlons de mauvais traitements infligés à des enfants, et nous parlons aussi de harcèlement et de gens qui craignent de dénoncer.

Madame Marchant, vous avez dit que vous n'avez révélé à personne que vous veniez ici par crainte de représailles. Avez-vous peur que des gens s'en prennent à vous? Est-ce que cela s'est produit?

Mme Lanni Marchant: Je ne voulais simplement pas composer avec cela avant d'y être obligée. De toute évidence, ces audiences sont publiques et elles seront diffusées en continu, et j'ai un caractère plus dur et un meilleur système... mon animal de soutien est ici avec moi. Je sais mieux gérer cette situation cette fois-ci qu'en 2016, mais je ne voulais pas — comment dire —, que les gens qui sont déjà incrédules et ceux qui ne sont pas nécessairement mes plus grands admirateurs se mettent à l'écoute et essaient de trouver une autre raison de me troller.

Je préférerais que si des gens tombent sur cette diffusion et écoutent mon témoignage — sans forcément devoir être d'accord avec moi —, qu'ils la cherchent parce que cela les intéresse. Ils ne la cherchent pas pour y trouver des failles ou pour essayer de me démolir comme ils l'ont fait en 2016.

Mme Leah Gazan: Merci beaucoup.

Madame Neil, où travaillez-vous actuellement?

Mme Andrea Neil: Je travaille pour Coaching Compass, ma propre entreprise, en formation au leadership.

Mme Leah Gazan: Très bien.

À quoi ressemble ce contrat de travail? Une des choses qui... il y a cette pratique qui consiste à inclure des accords de non-divulgateur, et je ne dis pas que c'est vrai pour votre contrat. Est-ce que votre contrat, même s'il est...? Êtes-vous obligée de signer un accord de non-divulgateur qui vous empêche de discuter de certains sujets en détail?

Mme Andrea Neil: L'une des dispositions de mon contrat, qui date de l'époque où je travaillais pour Canada Soccer comme entraîneuse adjointe, m'interdit de parler de certains détails: financiers, personnels, organisationnels. En me présentant ici, j'invoque le privilège parlementaire, mais si je parle en mal de la fédération, je risque d'être poursuivie.

Mme Leah Gazan: Bon, alors, il semble y avoir un code de conduite qui favorise les fédérations et les organisations et pas nécessairement les athlètes. Est-ce...? Êtes-vous d'accord ou non?

• (1650)

Mme Andrea Neil: Tout à fait. Je pense qu'il y a les codes de conduite officiels, puis les codes de conduite officieux, et les gens au sein de l'organisation peuvent choisir. Dans mon cas, lorsque j'ai signalé la situation de Bob Birarda, je l'ai fait de façon anonyme. Lorsque j'ai signalé certaines irrégularités financières, je l'ai fait de concert avec l'entraîneur-chef de l'époque, et il y a certainement eu des repréailles à ce moment-là. Je n'avais pas encore signé de contrat; il y a eu des repréailles. J'ai...

Mme Leah Gazan: Pouvez-vous me donner un exemple de repréailles? À quoi cela ressemble-t-il?

La présidente: Madame Gazan...

Mme Andrea Neil: Des repréailles...

Donc, tout allait bien avant.

La présidente: Oh, madame Gazan, ça va.

Mme Andrea Neil: C'était quelque chose comme on m'avait offert un contrat avant, puis j'ai eu beaucoup de mal à être payée après. En outre, ma certification était bloquée dans le processus. Tout allait très bien avant. Puis, il y a eu des cas, et cela a duré deux ans et demi.

La présidente: Merci beaucoup.

Madame Gazan, vous êtes vraiment habile parce que vous savez qu'avec moi, je vais vous laisser continuer à poser des questions, n'est-ce pas?

Merci beaucoup à nos témoins de leur présence. Je pense qu'en faisant la lumière sur ce que nous voyons — c'est l'un de nos derniers jours d'audience — vous mettez vraiment en évidence la nécessité d'approfondir certaines de ces situations. Je vous remercie tous d'être venues, et j'espère que... En particulier, je reconnais pour deux d'entre vous qui sont venues à titre individuel... J'espère que vous pourrez quitter cet endroit sans subir du harcèlement ou être la proie de trolls, et que vous continuerez à être fortes après être venues ici et avoir défendu les droits de l'ensemble des athlètes. Merci beaucoup d'avoir pris tout le poids sur vos épaules; nous serons nombreux ici à vous aider à porter ce fardeau. Merci beaucoup.

Nous allons suspendre la séance juste pour quelques...

Oh, monsieur Gumbley, vous aviez...

M. Randall Gumbley: Juste une...

La présidente: Monsieur Gumbley, nous ne le faisons pas habituellement. Je suis en train de conclure.

Je vais suspendre la séance pendant environ une minute. Nous devons accueillir des participants en ligne, alors nous allons changer de groupe de témoins.

Je vous remercie.

• (1650)

(Pause)

• (1655)

La présidente: J'aimerais reprendre la séance avec le deuxième groupe de témoins dans le cadre de l'étude d'aujourd'hui.

Nous accueillons sur place Andrea Proske, vice-présidente d'AthletesCAN. En ligne, du Comité paralympique canadien, nous accueillons Karen O'Neill, cheffe de la direction; Michelle Killins, directrice de la performance paralympique et du cheminement; ainsi qu'Erica Gavel, candidate au doctorat et vice-présidente. Tou-

jours en ligne, nous accueillons Ahmed El-Awadi, directeur général de Natation Canada.

Chaque organisation disposera de cinq minutes pour sa déclaration liminaire.

Nous cédon la parole à Andrea Proske pour les cinq premières minutes.

Mme Andrea Proske (vice-présidente, AthletesCAN): Merci infiniment.

Je m'appelle Andrea Proske. Je suis rameuse, deux fois médaillée de la Coupe du monde, championne olympique et vice-présidente d'AthletesCAN. Je comparais également devant vous en tant que survivante d'un environnement d'entraînement toxique. Malheureusement, il n'y a là rien de nouveau. Cependant, si vous me le permettez, j'apporte aussi la preuve concrète qu'il est possible de gagner des médailles olympiques avec une autre culture.

Contrairement à d'autres athlètes dont vous avez peut-être entendu parler, j'ai commencé le sport à l'âge mûr de 27 ans, alors que j'étais gérante d'un hôtel avec des années d'expérience de direction. En route vers l'équipe nationale, j'ai dû composer avec de nombreux revers et des blessures graves, dont une collision avec un VUS. Malgré tout, j'ai persévéré, car je ne voulais rien de plus que le privilège de porter la feuille d'érable canadienne sur la scène mondiale.

Ni ma décennie d'expérience dans le monde réel ni ma résilience ne m'ont épargné les mauvais traitements qui ont suivi. Alors que Rowing Canada Aviron brillait sur la scène mondiale, pendant quatre ans, l'environnement de notre centre d'entraînement national a permis à 46 femmes de subir la manipulation, l'isolement et les mauvais traitements de la part d'un entraîneur autocratique qui régissait nos vies, Dave Thompson. Des punitions physiques étaient infligées pour des indiscretions perçues, nos coéquipières étaient considérées comme des rivales à battre, les résultats des courses de sélection étaient gardés secrets et la prise d'un rendez-vous avec un physiothérapeute était vue comme un signe de faiblesse. Il contrôlait les moindres détails de ma vie, m'empêchant de voir des professionnels de la santé, des professionnels de la santé mentale et de parler à mon réseau de soutien.

Les répercussions de sa culture de la peur étaient loin de se limiter aux athlètes. Je n'oublierai jamais un membre du personnel de soutien qui m'a dit: « J'ai voulu démissionner tellement de fois, mais je n'ai pas pu parce que je savais que pour vous, les femmes, ce serait pire si je partais, vous n'auriez personne pour vous protéger. » Chaque fois qu'on me disait que j'étais trop grosse, trop lente, trop difficile, je le croyais un peu plus. L'environnement s'est normalisé, imprégné de favoritisme. C'était un maître de la manipulation qui m'a dit ouvertement qu'il préférerait travailler avec des athlètes plus jeunes parce qu'elles suivaient les directives, sans poser de questions.

Je me suis inquiétée lorsque des athlètes m'ont dit qu'il terminait ses appels téléphoniques en disant: « Je t'aime » et qu'il ne raccrochait pas avant qu'elles lui disent la même chose en retour. Je m'inquiétais qu'il leur achète des cadeaux. Je m'inquiétais des rencontres individuelles avec l'entraîneur dans sa chambre d'hôtel. Mes craintes les plus profondes se sont concrétisées plus tard lorsque j'ai appris l'existence de dîners privés, de harcèlement sexuel et de violence sexuelle que mes coéquipières ont endurés.

J'essaie de me pardonner d'avoir été la témoin silencieuse de ces mauvais traitements. À bien des égards, j'ai obtenu ma médaille olympique au prix de ma dignité. Trop souvent, j'ai dû choisir entre mon sens moral et mes rêves olympiques.

En 2020, Rowing Canada Aviron a discrètement laissé partir Dave Thompson avant qu'une enquête sur la sécurité dans le sport ne confirme l'intimidation, le harcèlement et les mauvais traitements. Il a ensuite travaillé pour d'autres pays, et même pour une école de filles. Il n'y a pas de mots pour exprimer à quel point cela me met en colère.

Cependant, je vous ai promis un dénouement heureux. Notre merveilleuse nouvelle entraîneuse, Michelle Darvill, a hérité d'un groupe de femmes épuisées et brisées et elle a immédiatement donné la priorité à la reconstruction de la culture, de la confiance et du travail d'équipe. Elle disait des choses étranges comme: « Bon travail, je suis fière de toi. » À l'époque, cela semblait tout simplement révolutionnaire.

On nous a encouragées à nous montrer sans artifice, à être vulnérables et à nous tenir mutuellement responsables. Le secret de l'ancien régime a disparu, remplacé par une transparence totale et une communication ouverte. Pour la première fois comme membre de l'équipe nationale, j'ai eu le sentiment que mon parcours m'appartenait. Je créais une culture à partir de la base. Je créais un environnement d'entraînement dans lequel je pouvais m'épanouir. Nous étions en train de réinventer la performance d'élite. Je suis à votre disposition pour toute question visant à approfondir cette étude de cas.

Depuis, j'ai vu mon histoire se répéter dans d'innombrables autres à travers le Canada. Nous voyons certaines des femmes les plus fortes du Canada atteindre leur point de rupture collectif. Si l'année 2020 a été l'occasion d'écouter, l'année 2023 doit être celle d'agir. Voici trois mesures à prendre:

Premièrement, les services du BCIS doivent être accessibles à tous les niveaux du sport et suffisamment financés, la culture étant liée au financement des ONS.

Deuxièmement, nous avons besoin d'une formation complète et obligatoire pour les intervenants du domaine sportif sur tous les types d'abus. Nous avons besoin d'une formation des observateurs tiers.

Troisièmement, nous avons besoin d'une approche de justice réparatrice qui n'engendre pas de nouveaux traumatismes chez les victimes. Je vous suis très reconnaissante de m'accueillir aujourd'hui, mais comme vous pouvez le constater, il est très difficile d'exposer ce tissu cicatriciel émotionnel et de le revivre.

Pour conclure, lorsque j'ai commencé à travailler avec Michelle, je savais que c'était à nous de prouver que sa méthode d'entraînement pouvait faire gagner des médailles. Me voici, championne olympique, vous montrant une autre façon d'atteindre l'or. Ce n'est pas un chemin facile. Vous devrez faire preuve de la persévérance, de la confiance et du courage dont des femmes d'un peu partout au pays ont fait preuve.

Chaque athlète sait que le podium ne vient pas du jour au lendemain, mais je sais ceci: le Canada peut faire sa place sur la scène mondiale en tant que championne.

Je vous remercie.

• (1700)

La présidente: Merci infiniment, madame Proske. Nous sommes ici pour vous soutenir. Merci beaucoup d'être venue. Nous nous levons avec vous et nous nous tenons à vos côtés pendant votre témoignage. Je vous remercie.

Je vais maintenant me tourner vers les témoins en ligne. Nous recevons le Comité paralympique canadien. Je ne sais pas qui va prendre la parole au nom du Comité, mais vous disposez de cinq minutes.

On dirait que Mme O'Neill vient d'activer son microphone.

Madame O'Neill, vous disposez de cinq minutes.

Mme Karen O'Neill (chef de la direction, Comité paralympique canadien): Merci beaucoup, madame la présidente.

J'aimerais commencer par reconnaître que nous sommes réunis sur le territoire ancestral du peuple algonquin Anishinabe. Je reconnais respectueusement les Premières Nations, les Inuits et les Métis de tout le Canada.

En écoutant aujourd'hui mesdames Marchant, Neil et Slater nous décrire ce qu'elles ont vécu, j'aimerais également rendre hommage à tous ceux et celles qui sont venus avant moi pour raconter comment ils ont fait face aux mauvais traitements, ainsi qu'à ceux et celles qui vivent encore avec le traumatisme en silence.

Je suis accompagnée d'Erica Gavel, paralympienne membre du conseil d'administration du CPC et vice-présidente du Conseil des athlètes; et de Michelle Killins, membre du personnel du CPC et directrice de la performance paralympique et du cheminement. Nous sommes toutes disponibles pour répondre à vos questions le moment venu.

Le CPC, ou Comité paralympique canadien est un organisme sans but lucratif qui compte 27 organisations sportives membres et qui se consacre au renforcement du mouvement paralympique et à l'inclusion au moyen des parasports. Nous nous employons à créer une culture sûre, inclusive et accueillante, une culture et un environnement qui soutiennent chaque participant, tout en respectant et en valorisant son vécu, sa voix et sa diversité, que ce soit sur le terrain de jeu ou dans son développement comme personne et comme leader. Nous sommes guidés par le leadership et l'expérience des athlètes pour créer un accès plus large à des possibilités sûres, positives et accueillantes.

J'aimerais vous présenter quelques exemples.

Notre programme phare de découverte d'athlètes, Paralympiens recherchés, produisait systématiquement un taux de participation des femmes nettement inférieur, ce qui illustre la sous-représentation systémique des femmes handicapées dans le sport. En réaction, nous avons chargé la paralympienne Elisabeth Walker Young, qui travaille également pour la diversité, l'équité et l'inclusion, de créer le cadre d'un événement pilote axé sur les besoins des femmes, dans le but de fournir un espace sûr et accueillant aux femmes et aux filles dans leur parcours parasportif.

En outre, pour mieux comprendre le vécu des femmes et des filles dans le parasport, nous avons mené plusieurs projets pour favoriser des environnements sûrs et inclusifs. Ils comprenaient une collaboration avec des organisations sportives nationales qui ont recueilli des données auprès des membres de leurs équipes afin que le vécu et la voix de leurs athlètes soient entendus, qu'ils soient pris en compte et qu'ils mènent à des changements positifs.

Par ailleurs, la paralympienne Stephanie Dixon et ses collègues ont mené une étude sur le sport sûr, inclusif et accessible. Cette étude et d'autres recherches visant explicitement des athlètes paralympiques sur la sécurité dans le sport ont été réalisées parce que la plupart des données et des idées issues des recherches disponibles n'étaient pas aussi inclusives ni représentatives du vécu des athlètes paralympiques. De plus, au niveau de la direction, le mouvement paralympique est renforcé par le fait que le conseil d'administration du CPC comprend une proportion élevée de paralympiennes: Erica Gavel, Michelle Stilwell et Cindy Ouellet. En outre, le Conseil des athlètes du CPC comprend aussi les paralympiennes Ina Forrest, Erica Gavel, AmyBurk et Abi Tripp.

Ces femmes mettent directement à profit leur propre expérience en matière de diversité, d'équité, d'inclusion et de sécurité dans le sport et grâce à leur leadership, elles contribuent à réinventer notre système sportif pour l'avenir.

Plusieurs fondements d'une culture de la sécurité dans le sport au Canada comprennent l'assurance absolue que plus de femmes, plus de diversité et plus d'athlètes ayant une voix directe sont soutenus dans des rôles de leadership. Deuxièmement, le concept d'éducation a été mentionné à plusieurs reprises. Pour être clair, il s'agit de parler non seulement de ce à quoi cela ressemble quand la sécurité fait défaut, mais aussi de ce à quoi ressemble un environnement et une culture de qualité pour le sport lorsque l'inclusion et la sécurité sont assurées.

La gouvernance a également été mentionnée à plusieurs reprises cet après-midi. Nous devons revoir certaines hypothèses et certains préjugés implicites de notre infrastructure et de nos politiques de gouvernance actuelles.

Enfin, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux doivent assurer un leadership fort, collectif et ciblé pour assurer la sécurité, l'inclusion et la qualité dans le sport.

Pour conclure, le CPC croit en l'appartenance par le sport. Nous nous engageons à offrir un environnement sportif de qualité, inclusif, accueillant et sûr. Ce n'est pas négociable. Nous sommes résolument engagés à faire mieux.

Merci, madame la présidente.

• (1705)

La présidente: Merci beaucoup.

M. Ahmed El-Awadi, la parole est à vous pour cinq minutes.

M. Ahmed El-Awadi (directeur général, Natation Canada): Merci de m'avoir invité à prendre la parole aujourd'hui au nom de Natation Canada.

Je voudrais remercier les membres du Comité pour tout leur travail acharné et l'attention qu'ils accordent à ce sujet d'une importance primordiale. Je voudrais remercier tout particulièrement les athlètes, les victimes, leurs familles et leurs amis d'avoir eu le courage de venir nous faire part de leur vécu et de leur histoire.

Je suis directeur général depuis juillet 2013. J'aimerais vous donner un aperçu de notre sport et de notre organisation. Nous comptons plus de 75 000 inscrits en plus de milliers de bénévoles. Notre équipe féminine se classe parmi les six premières au monde et nous lui devons plusieurs des meilleures performances que le Canada ait jamais connues. En ce qui concerne les officiels et les athlètes, nous sommes pratiquement à la parité hommes-femmes. En collabora-

tion avec la Société de sauvetage, on estime que 1,5 million d'enfants suivent différents types de cours de natation dans tout le pays.

Notre organisation dispose d'un budget d'environ 9 millions de dollars. Environ les deux tiers de cette somme proviennent de sources gouvernementales. Comme nous sommes relativement bien financés par rapport à d'autres sports plus petits, j'aimerais reconnaître que nous avons été en mesure de mettre en oeuvre des pratiques, des projets, des programmes et des systèmes de sécurité dans le sport que beaucoup d'autres ONS ne pourraient pas mettre en oeuvre. Nous avons le sentiment d'avoir bien fait beaucoup de choses, mais comme dans tous les sports, nous devons nous regarder dans le miroir et voir où nous pouvons faire mieux.

À mon arrivée, il manquait de femmes à des postes de direction et de ressources humaines en général au sein de l'organisation. Nous sommes passés de 10 à 50 employés. Notre personnel est majoritairement féminin, y compris plusieurs cadres supérieures et une directrice principale. Quatre des neuf membres de notre conseil d'administration sont des femmes, dont notre présidente actuelle et notre ancienne présidente. Avec l'aide du Comité olympique canadien, du Comité paralympique canadien et du gouvernement du Canada, nous avons mis au point un système de sécurité dans le sport axé sur l'éducation, la prévention et l'intervention.

Nous avons abondamment consulté nos amis d'USA Swimming qui avaient une longueur d'avance sur nous. Ils ont été heureux de partager avec nous leurs outils et leurs ressources. Nos sections provinciales et l'Association canadienne des entraîneurs de natation ont travaillé avec nous pour nous aider à trouver notre chemin au travers de l'écheveau de compétences très complexe, du manque de fonds et de ressources et, surtout, d'une gestion de cas complexe.

En 2016, nous avons commencé à mettre en oeuvre un programme national qui traite les problèmes, les plaintes et les allégations par l'entremise d'une agente indépendante de la sécurité dans le sport. Nous avons renforcé notre réponse en adhérant au Code de conduite du BCIS. Notre programme restera en place tandis que notre partenariat avec le BCIS se concrétisera dans des domaines qu'il ne couvre peut-être pas. Nous voulons que tous les participants disposent d'un endroit sûr pour se manifester dans les situations les plus difficiles.

Le BCIS est un élément clé qui permet à la communauté sportive de continuer à renforcer la sécurité de tous les participants. Il faudra du temps pour que chacun comprenne le rôle du BCIS et commence à en voir les effets positifs. Il faudra soutenir le système à partir de la base. Tous les acteurs de notre sport s'engagent à assurer un environnement sain et positif et à maintenir une culture sûre et inclusive pour tous.

Encore une fois, merci pour votre important travail au sein de ce comité. Nous serons heureux de répondre à toutes vos questions dans le cadre de notre collaboration pour rendre le sport aussi sûr que possible.

• (1710)

La présidente: Merci beaucoup.

Merci à tous pour votre témoignage.

Nous allons passer à notre première série de questions, chaque parti disposant de six minutes.

Nous donnons d'abord la parole à Anna Roberts, pour six minutes.

Mme Anna Roberts: Merci, madame la présidente.

J'ai deux ou trois questions que j'aimerais poser à M. El-Awadi.

Étiez-vous le directeur de Water Polo Canada à une certaine époque?

M. Ahmed El-Awadi: J'ai été le directeur de Water Polo Canada.

Mme Anna Roberts: En quelle année?

M. Ahmed El-Awadi: C'était de 2005 à 2013.

Mme Anna Roberts: Étiez-vous au courant des agressions commises par Dan Berthelette, Pat Oaten et Guy Baker, et de ce qu'ils ont fait sous votre emploi?

M. Ahmed El-Awadi: Permettez-moi de passer en revue ces trois-là. Certains problèmes liés à Dan Berthelette sont antérieurs à mon entrée en fonctions. Patrick Oaten était là à mon époque. Nous n'avons pas reçu de plaintes ou d'allégations contre lui pendant mon mandat. Guy Baker est arrivé vers la fin de mon mandat à Water Polo Canada et son cas a été traité par un autre PDG.

Mme Anna Roberts: Êtes-vous visé par cette poursuite?

M. Ahmed El-Awadi: Non.

Mme Anna Roberts: Vous n'êtes pas au courant d'allégations contre vous ou de la situation qui s'est produite pendant que vous étiez le PDG de Water Polo Canada?

M. Ahmed El-Awadi: Non.

Mme Anna Roberts: Ils étaient à votre emploi. Est-ce exact?

M. Ahmed El-Awadi: Je suis désolé. Je...

Mme Anna Roberts: Étaient-ils à votre emploi pendant que vous étiez à Water Polo Canada? Répondez par oui ou par non.

M. Ahmed El-Awadi: Les trois l'étaient.

Guy Baker est arrivé au cours de ma dernière année. Patrick Oaten...

Mme Anna Roberts: Vous les connaissiez.

Voici ma prochaine question. Les plaignantes sont Sophie Baron La Salle, Katrina Monton, Stephanie Valin et d'autres athlètes qui ne sont pas nommées par crainte de représailles.

Étiez-vous au courant de ces allégations? Ont-elles été portées à votre attention?

M. Ahmed El-Awadi: Non, elles n'ont pas été portées à mon attention.

Mme Anna Roberts: Elles n'ont jamais été portées à votre attention entre... D'après ce que je comprends, elles ont fait partie de l'équipe de 2004 à 2016.

M. Ahmed El-Awadi: Je suis parti en 2013, alors je connais ces athlètes, mais elles n'ont pas fait ces allégations.

Mme Anna Roberts: La poursuite n'a rien à voir avec vous.

M. Ahmed El-Awadi: Non.

Mme Anna Roberts: Puis-je vous demander, compte tenu de la situation de ces athlètes qui se sont manifestées, ce que vous auriez pu faire en tant que PDG de Water Polo Canada pour vous assurer que cela ne se reproduise pas à Natation Canada?

M. Ahmed El-Awadi: Pour répondre à cette question, je pense que les mesures que nous avons prises à Natation Canada consistent à offrir aux athlètes un moyen de s'adresser à notre agente indépendante.

Pour être clair, avec notre agente indépendante et certaines leçons que nous avons apprises, notre agente indépendante peut mettre en oeuvre la politique sans le consentement du conseil d'administration ou de la direction générale. Elle écoute les allégations et les plaintes, et peut invoquer directement la politique sans avoir à s'adresser directement à l'organisation.

• (1715)

Mme Anna Roberts: Je suis désolée. Mon temps est limité, et je veux en venir à une partie très importante.

Dans un environnement toxique comme celui que de nombreuses athlètes nous ont décrit, selon vous, quelles procédures devraient être mises en place pour assurer la sécurité de toutes les athlètes qui relèvent de votre compétence?

M. Ahmed El-Awadi: En plus de l'éducation et de la prévention, qui sont deux éléments clés, en ce qui concerne l'intervention, il s'agit d'avoir un endroit où les athlètes peuvent venir et se sentir à l'aise, en sécurité, et où elles peuvent s'exprimer et faire des signalements. Il s'agit d'établir des politiques, que ce soit à l'égard des enquêtes ou des mesures disciplinaires, et de disposer de services de santé mentale dans un environnement sûr.

Mme Anna Roberts: Puis-je vous demander aussi combien d'argent vous recevez du gouvernement du Canada sur une base annuelle?

M. Ahmed El-Awadi: Natation Canada reçoit en gros entre 6 et 7 millions de dollars. Cependant, une grande partie de ces fonds est largement réservée à l'élite et au programme de haute performance pour la participation à des compétitions.

Mme Anna Roberts: Ces fonds n'ont jamais été gelés, en ce qui vous concerne. Le gouvernement n'est jamais venu vous voir pour geler l'un ou l'autre de ces fonds.

M. Ahmed El-Awadi: Non.

Mme Anna Roberts: Si l'athlète ne fait pas partie de l'élite, perdez-vous de l'argent?

M. Ahmed El-Awadi: Ce n'est pas forcément ainsi que cela fonctionne. Le financement est basé sur les programmes...

Mme Anna Roberts: Vous venez de dire qu'il est destiné aux athlètes d'élite.

Je suis désolée, je ne comprends pas.

M. Ahmed El-Awadi: [*Inaudible*] le programme d'élite.

Le programme est financé par des recommandations et par des présentations à l'organisme. À nous le podium, et cet argent est ensuite recommandé au gouvernement du Canada.

La présidente: Merci beaucoup.

Nous allons passer à Sonia Sidhu qui est en ligne.

Madame Sidhu, vous disposez de six minutes.

Mme Sonia Sidhu (Brampton-Sud, Lib.): Merci, madame la présidente.

Je remercie tous les témoins pour leur témoignage et pour nous avoir fait part de leur vécu. C'est déchirant. Je tiens à vous remercier de votre courage et de votre apport par votre important travail afin que nous puissions tous bâtir un environnement plus sûr pour la pratique sportive au Canada pour les femmes et les filles.

Ma première question s'adresse à Mme Proske, d'AthlètesCAN. Vous avez dit que vous aviez un sens moral et des rêves olympiques. Nous voulons que les deux deviennent une réalité.

Comment AthlètesCAN soutient-elle les athlètes qui ont porté plainte pour inconduite dans le sport, et quelles ressources leur sont fournies?

Mme Andrea Proske: À AthlètesCAN, notre travail consiste à amplifier le message. Pour ceux qui ne le savent peut-être pas, AthlètesCAN est un organisme indépendant à but non lucratif. Nous sommes dirigés par des athlètes, pour des athlètes. Nous représentons les 64 équipes nationales. Nous considérons simplement que notre travail est d'être un lieu unifié pour amplifier ce message.

Nous sondons depuis longtemps le pouls de nos athlètes. En 2019, nous avons organisé un sommet sur la sécurité dans le sport.

Vous m'excuserez de faire référence à mes notes; j'ai un peu le cerveau en gruyère.

Nous avons transmis à Sport Canada les sept principales conclusions qui ont fait consensus. Cela a donné lieu à un sommet provincial et fédéral. Finalement, elles ont été transmises aux responsables de l'application du CCUMS et au BCIS. Nous avons sondé le pouls également l'année dernière.

Nous sommes très enthousiastes. J'estime que notre travail consiste à orienter les gens vers les nombreuses ressources disponibles et à nous assurer qu'il n'y a pas de lacunes. Nous travaillons également à la mise en place d'un centre pour les athlètes, afin de disposer d'un guichet unique, car les athlètes devraient se concentrer sur leur travail important, qui consiste à foncer tête baissée et à être les meilleurs athlètes possibles. Ils ne devraient pas avoir à se préoccuper de tous les détails des changements de programmes et de politiques gouvernementaux.

Mme Sonia Sidhu: En guise de suivi, vous avez parlé des services du BCIS et de la reddition de comptes à l'égard du financement.

Pensez-vous que le BCIS est un mécanisme essentiel pour les athlètes? Comment oblige-t-il les organisations sportives nationales à adopter...?

● (1720)

Mme Andrea Proske: Ayant fait carrière d'être la première à la ligne d'arrivée, j'ai hâte que ce système soit pleinement développé pour atteindre le niveau que je sais qu'il peut atteindre. Il n'a que six mois. J'ai vraiment hâte de voir ce qui se passera quand tout le monde aura adhéré en avril.

J'aurais aimé que ces services existent il y a longtemps. Je sais que ce n'est pas parfait. J'aimerais que les pouvoirs du BCIS soient étendus aux échelles provinciale et locale. Je pense que c'est loin d'être parfait pour l'instant.

Mme Sonia Sidhu: Je vous remercie.

Mes prochaines questions s'adressent à Mme O'Neill, du Comité paralympique canadien.

Vous avez parlé du sport sécuritaire et inclusif. Pouvez-vous décrire votre approche pour travailler avec les athlètes handicapés et les soutenir? Quel impact cela a-t-il sur leur vécu dans le sport?

Mme Karen O'Neill: Bien sûr.

Je vais commencer, puis j'inviterai peut-être Mme Gavel à donner le point de vue d'une athlète.

Je dirais que nous voyons un lien fondamental et fort entre la diversité et l'inclusion, d'une part, et la sécurité dans le sport, d'autre part. Si vous êtes en mesure d'établir ce à quoi ressemble un environnement sûr, accueillant et inclusif, vous atténuez alors probablement vos risques de préjudice et de maltraitance. Nous croyons qu'ils sont inextricablement liés.

À titre d'organisation axée sur les Jeux, nous organisons et finançons, au nom du Canada, l'équipe paralympique canadienne pour trois séries de Jeux tous les quatre ans. Il s'agit des équipes des Jeux parapanaméricains, des Jeux paralympiques d'été et des Jeux paralympiques d'hiver.

D'un point de vue organisationnel, nous nous occuperons de tous les détails pendant la période des Jeux, par exemple, la façon dont nos organisations membres préparent les athlètes et notre partenariat avec ces organisations avant même qu'ils ne se rendent aux Jeux. C'est particulièrement vrai pour ceux dont c'est peut-être leur première participation aux Jeux et leur première expérience des Jeux.

Dans le village, il y a des structures de soutien intégrées pour s'assurer que les directeurs sportifs, les athlètes et les différentes équipes sportives sont bien pris en charge et disposent d'un mécanisme de réponse en cas de besoin immédiat. De plus, à un niveau très fondamental, simplement pour gérer le nombre de personnes, il y a la répartition des chambres et les liens avec le personnel.

Mme Gavel peut peut-être nous parler du point de vue et du vécu d'une athlète.

Mme Erica Gavel (candidate au doctorat et vice-présidente, Conseil des athlètes du Comité paralympique canadien, Comité paralympique canadien): Je suis tout à fait d'accord avec Mme O'Neill.

Je pense que l'une des plus grandes différences lorsqu'on compare les athlètes non handicapés et les athlètes paralympiques tient au fait qu'il suffit de comprendre qu'il y a vraiment une composante de handicap.

Les gens aboutissent dans un sport, et un parasport en particulier, en empruntant différentes voies. Je vais supposer qu'une personne ayant un handicap congénital aura un cheminement sportif différent de celui d'une personne ayant acquis un handicap plus tard dans la vie.

Du point de vue de l'athlète, et je ne parle que de mon propre point de vue, un environnement sûr et inclusif lui permet de se sentir à l'aise pour être vraiment qui il ou elle est.

Je pense simplement que le parasport est si dynamique. Même du point de vue de l'entraînement, tout est très différent de celui des athlètes valides...

Mme Sonia Sidhu: Je vous remercie.

Comment pouvons-nous nous assurer d'élargir l'accès à des services inclusifs de professionnels de la santé mentale pour les athlètes? De quoi les athlètes ont-ils besoin, surtout les athlètes vivant avec un handicap, ou n'importe quel athlète qui a besoin de ces services? Comment pouvons-nous en élargir l'accès?

La présidente: Donnez une réponse très brève, s'il vous plaît.

Mme Karen O'Neill: Je vais demander à Mme Killins de répondre à cette question, notamment en ce qui concerne les services de soutien en santé mentale.

Mme Michelle Killins (directrice, Performance paralympiques et cheminement, Comité paralympique canadien): Je vous remercie de cette question.

Nous avons un responsable de la santé mentale au sein de notre organisation parce que nous reconnaissons qu'il y a beaucoup de lacunes dans la capacité de notre population de para-athlètes à obtenir des services de santé mentale. Nous ne connaissons pas toutes les raisons de ces lacunes. Nous envisageons de faire des recherches et de parler à nos athlètes pour mieux comprendre quelles sont les lacunes dans l'accès aux services de santé mentale afin que nous puissions créer de meilleurs programmes pour eux.

La présidente: Merci beaucoup.

Nous donnons maintenant la parole à Andréanne Larouche.

Madame Larouche, vous disposez de six minutes.

[Français]

Mme Andréanne Larouche: Merci beaucoup, madame la présidente.

Je remercie Mmes Proske, O'Neill, Killins, et Gravel, ainsi que M. El-Awadi de leurs témoignages d'aujourd'hui, qui viennent compléter notre étude importante sur les femmes dans le sport.

Madame Proske, pouvez-vous nous expliquer d'où vient votre financement?

• (1725)

[Traduction]

Mme Andrea Proske: Nous sommes financés par Sport Canada, mais nous sommes une organisation complètement indépendante.

[Français]

Mme Andréanne Larouche: C'est donc bien de Sport Canada que vient votre financement

[Traduction]

Mme Andrea Proske: C'est exact.

[Français]

Mme Andréanne Larouche: D'accord.

Je vais maintenant m'adresser à M. El-Awadi, de Natation Canada.

Monsieur El-Awadi, combien cela vous coûte-t-il annuellement pour faire partie du programme du Bureau du commissaire à l'intégrité dans le sport, ou BCIS? Par ailleurs, qu'est-ce qui est couvert par cette entente?

M. Ahmed El-Awadi: Excusez-moi, je n'ai pas entendu l'interprétation.

Mme Andréanne Larouche: Annuellement, combien cela vous coûte-t-il pour être couvert par le BCIS?

M. Ahmed El-Awadi: Pour nous, au niveau national, c'est à peu près 20 000 \$. Ce montant augmente à mesure que l'on inclut les niveaux provincial et municipal.

Mme Andréanne Larouche: Pouvez-vous revenir à ce qui est couvert par cette entente avec le BCIS?

M. Ahmed El-Awadi: Cela comprend tous les bénévoles, les athlètes, les employés et les entraîneurs liés à notre équipe nationale, de l'entrée dans celle-ci jusqu'aux niveaux olympique et paralympique.

Mme Andréanne Larouche: D'où vient le financement de Natation Canada?

M. Ahmed El-Awadi: Nous recevons à peu près 6 millions de dollars des gouvernements. La majeure partie de cet argent vient du gouvernement fédéral, mais les gouvernements provinciaux contribuent également, selon les événements. Il s'agit principalement d'inscriptions et d'autres revenus générés par des partenariats avec des entreprises.

Mme Andréanne Larouche: D'accord.

Ma prochaine question s'adresse à Mme Proske, d'AthlètesCAN, ou à M. El-Awadi, de Natation Canada.

Depuis 2018, les organismes nationaux de sport ont l'obligation de déclarer les cas de maltraitance à Sport Canada. Combien de cas avez-vous signalés à Sport Canada depuis 2018, et à qui avez-vous transmis ces informations?

M. Ahmed El-Awadi: Nous avons déclaré à peu près 15 cas depuis 2018. Nous avons transmis l'information directement à la personne que Sport Canada a affectée à notre organisation. Il faut faire des rapports en fonction du moment où on a reçu une plainte officielle ou on a mis en branle un processus officiel.

Mme Andréanne Larouche: D'accord.

J'aimerais que Mme Proske réponde également à cette question.

Combien de cas de maltraitance avez-vous signalés à Sport Canada, et à qui avez-vous transmis ces informations?

[Traduction]

Mme Andrea Proske: Je n'ai pas de chiffres pour vous. J'aimerais en avoir.

Notre rôle est d'aider à guider les athlètes vers les ressources appropriées. Je crois que nous travaillons aussi avec la Sports Solution Clinic de l'université Western qui offre des conseils juridiques en cas de procédure d'appel, mais nous ne nous occupons pas des problèmes de sécurité dans le sport.

• (1730)

[Français]

Mme Andréanne Larouche: Combien cela vous coûte-t-il de faire partie du Bureau du Commissaire à l'intégrité dans le sport?

[Traduction]

Mme Andrea Proske: Encore une fois, c'est une autre excellente question pour laquelle je n'ai pas les détails, mais je peux les trouver pour vous.

[Français]

Mme Andréanne Larouche: D'accord, c'est parfait.

Pour terminer, j'aimerais poser une brève question à M. El-Awadi.

Monsieur El-Awadi, en répondant aux questions, vous avez parlé des personnes de Sport Canada affectées à une organisation.

Qui est la personne affectée à Natation Canada?

M. Ahmed El-Awadi: Je n'ai pas le nom sous la main, mais je pense que son prénom était Rafael. Il faudrait que je vérifie la liste. C'est notre département des opérations qui gère ce processus avec Sport Canada.

[Traduction]

La présidente: Merveilleux. Merci infiniment.

Nous cédon maintenant la parole à Leah Gazan.

Madame Gazan, vous disposez de six minutes.

Mme Leah Gazan: Merci beaucoup, madame la présidente.

Pour faire suite à la question d'Adréanne Larouche, si vous pouviez soumettre cette information au Comité, ce serait très utile.

Ma première question s'adresse à M. El-Jawadi, de Natation Canada. Est-ce bien cela?

M. Ahmed El-Awadi: El-Awadi.

Mme Leah Gazan: El-Awadi. Je suis désolée.

Je lie un article paru le 24 juillet 2012. Étiez-vous le directeur général au moment de l'embauche de Guy Baker? Étiez-vous le directeur général?

M. Ahmed El-Awadi: Oui, je l'étais.

Mme Leah Gazan: Merci de le confirmer.

On vous cite dans l'article:

« Guy est l'un des entraîneurs les plus respectés en water-polo, a déclaré M. El-Awadi depuis le siège social de WPC à Ottawa. Aucun autre entraîneur sur la planète n'a eu plus de succès en water-polo féminin et nous sommes absolument ravis qu'il soit à bord pour mener notre programme aux prochains Jeux olympiques. »

En 2022, Danièle Sauvageau a intenté une poursuite de 5,5 millions de dollars. Voici ce que dit l'article:

La poursuite énumère également des critiques de certains membres du personnel de soutien de l'équipe nationale. Stephanie Valin se serait adressée à Danièle Sauvageau, membre du personnel de soutien du WPC, en 2013, pour lui faire part de comportements d'intimidation et d'emportements de Guy Baker, et exprimer sa crainte de travailler avec lui.

Vous avez dit qu'il était le meilleur entraîneur de tous les temps. Je me demande quelles normes en matière de pratiques d'embauche et de supervision sont mises en oeuvre lorsque vous dites que c'est le meilleur entraîneur de tous les temps. J'ai évoqué à plusieurs reprises les pratiques utilisées dans le secteur de l'enseignement. Par exemple, tous les enseignants du Manitoba doivent se soumettre à une vérification du registre des cas d'enfants maltraités. Dans ce cas-ci, je constate que les gens doivent simplement posséder une bonne compétence technique.

En dehors d'une bonne compétence technique, quel genre de caractéristiques devait-il posséder pour prouver qu'il est le meilleur entraîneur de tous les temps?

M. Ahmed El-Awadi: Je ne vais pas parler de ce qui est survenu après 2013. Je ne faisais plus partie de l'organisation. Pendant ce processus d'embauche...

Mme Leah Gazan: Non, mais vous étiez là pour l'embaucher...

M. Ahmed El-Awadi: Oui.

Mme Leah Gazan: ... et il s'est révélé être un autre entraîneur violent. Donc, lorsque vous l'avez embauché, quelles normes étaient en vigueur pour dire qu'il était le meilleur entraîneur de tous les temps?

M. Ahmed El-Awadi: Guy Baker est passé par un processus d'embauche rigoureux. Nous avions des partenaires à la table. Nous avons vérifié ses références. Il venait de la NCAA et de l'USA Swimming, et dans les deux cas, il a eu une longue carrière de plus de 20 ans.

Mme Leah Gazan: Pourriez-vous soumettre au Comité le processus officiel utilisé pour l'embauche? Mon temps est compté et je pense que cela serait utile.

M. Ahmed El-Awadi: Je n'aurais pas...

Mme Leah Gazan: Je n'arrive pas à me faire une idée claire du processus d'embauche verbalement, et je n'ai plus beaucoup de temps, alors si vous pouviez le soumettre au Comité, ce serait fantastique.

● (1735)

M. Ahmed El-Awadi: Je comprends, mais je n'aurais pas accès aux documents de Water Polo Canada depuis 2012, alors je ne voudrais pas m'engager.

Mme Leah Gazan: D'accord, c'est très bien. Je suis sûre que nous trouverons un autre moyen.

Je vais vous poser une autre question.

Il y a eu beaucoup de critiques au sujet des ONS et, dans de nombreux cas, de leur défaut de participer à des enquêtes approfondies. En conséquence, les mauvais traitements perdurent. Les victimes réclament une enquête judiciaire. Êtes-vous pour une enquête judiciaire?

M. Ahmed El-Awadi: Oui. Je suis pour cette enquête et d'autres formes de vérifications qui permettraient de renforcer le système et de le rendre plus sûr.

Mme Leah Gazan: Merci beaucoup pour cela.

Quand vous dites d'autres formes de vérifications, à quoi pensez-vous?

M. Ahmed El-Awadi: Les vérifications culturelles en sont un exemple. Les vérifications de la sécurité dans le sport en sont un autre, donc toutes ces... De façon très semblable à ce que nous sommes tenus de faire dans le cadre de vérifications financières, ces autres types de vérifications permettraient de faire la lumière sur les forces et les faiblesses et les domaines à améliorer dans l'ensemble.

Mme Leah Gazan: L'ancienne ministre des Sports a demandé une enquête judiciaire et si j'en crois les témoignages que nous avons entendus jusqu'à présent, ces appels se multiplient, tant de la part des victimes que des organisations ou fédérations sportives. Comme directeur général, seriez-vous prêt à participer à une enquête judiciaire, le cas échéant?

M. Ahmed El-Awadi: Oui, tout à fait.

Mme Leah Gazan: D'accord, très bien.

Combien de temps me reste-t-il?

La présidente: Eh bien, j'allais vous demander de conclure.

Vous avez terminé, d'accord?

Je n'allais pas vous laisser me faire le coup cette fois-ci, madame Gazan.

Mme Leah Gazan: Très bien, j'ai vu une main, mais je ne savais pas si c'était une main ou « la main ».

La présidente: Madame Gazan me connaît, elle sait comment m'amadouer.

Nous allons céder la parole pour...

C'est là que vous pouvez tous dire: « Madame la présidente, il nous reste neuf minutes », alors nous aurons deux fois trois minutes et deux fois une minute et demie, d'accord? J'aime bien utiliser chaque minute.

Madame Vien, vous disposez de trois minutes.

[Français]

Mme Dominique Vien (Bellechasse—Les Etchemins—Lévis, PCC): Merci beaucoup, madame la présidente.

Bonjour à chacun et à chacune. Je vais être brève, car mon temps de parole est limité.

Ma question s'adresse à Mme Andrea Proske.

Madame Proske, bonsoir. Vous avez expliqué que, en tant qu'athlète, votre passage a été très excitant, mais que votre cheminement a été difficile, vu les mauvais traitements dont vous et vos collègues avez été victimes.

Pour reprendre l'expression de ma collègue Mme Ferreri, quels processus auraient pu être mis en place pour vous protéger?

[Traduction]

Mme Andrea Proske: Merci beaucoup.

Je sais que nous n'avons pas beaucoup de temps, alors je vais faire vite.

Je ne voulais pas sortir l'arme nucléaire et passer directement à un processus d'appel. Quand j'en ai pris conscience, j'ai essayé de passer par tous les processus possibles, c'est-à-dire parler à mon personnel de soutien et à mon professionnel de la santé mentale. Aucune de ces démarches n'a pu m'amener là où j'avais besoin d'être. Quand j'ai vu d'autres coéquipières passer par le processus d'appel, ou quand j'ai...

[Français]

Mme Dominique Vien: Si j'ai bien compris, vous leur aviez parlé; les gens étaient au courant.

[Traduction]

Mme Andrea Proske: Je suis désolée, encore une fois, si vous pouvez répéter la question. Je sais que nous avons...

[Français]

Mme Dominique Vien: Avez-vous parlé à ces gens? Les avez-vous informés de la situation?

[Traduction]

Mme Andrea Proske: Oui, je leur en ai parlé. J'ai parlé à mon professionnel de la santé mentale, et on m'a dit à l'époque que toute plainte que je pourrais formuler serait transmise directement à mon agresseur. J'ai honte de dire que c'est la raison pour laquelle je pense qu'il a été si difficile de concilier cette opposition entre mon sens moral et mon rêve olympique. Je devais choisir ce que je voulais le plus. D'une certaine manière, j'avais presque le sentiment de

prendre en main la situation, car je n'allais pas le laisser décider de mon avenir sportif. Malheureusement, mes coéquipières n'ont pas toutes eu la même expérience.

[Français]

Mme Dominique Vien: C'est terrible de vous entendre dire que vous auriez tout fait exploser. Tout faire exploser, qu'est-ce que cela veut dire pour vous? Si j'ai bien compris, vous auriez probablement été obligée de renoncer à votre sport.

[Traduction]

Mme Andrea Proske: Je crois fermement que si Dave Thompson n'avait pas été remercié, je n'aurais jamais pu me rendre aux Jeux olympiques, point final.

[Français]

Mme Dominique Vien: Madame Proske, vous avez parlé d'une justice réparatrice. Vous nous avez donné quelques éléments d'une piste de solution. Qu'entendez-vous par « justice réparatrice »? Comment voyez-vous cela? Comment pensez-vous qu'on devrait aller de l'avant?

• (1740)

[Traduction]

Mme Andrea Proske: Cela signifie qu'il ne faut pas obliger les athlètes à se présenter à la barre à moins que ce ne soit absolument nécessaire, de ne pas les traumatiser de nouveau. Je pense aussi que nous devons créer une infrastructure qui permet de s'épanouir dans son ensemble. Il ne s'agit pas seulement des mauvais intervenants, mais aussi de l'ONS qui les a soutenus.

Dans le même esprit, il s'agit aussi des bons intervenants, comme mon entraîneuse. Quand je suis rentrée chez moi avec une médaille d'or au cou, elle est rentrée chez elle sans emploi. Les ONS avaient l'occasion de s'appuyer sur une culture qui créait des changements positifs et des athlètes heureuses et en bonne santé. Quatre-vingt-quinze pour cent des femmes qui occupent des postes de direction sont issues du monde du sport. Nous ne cultivons pas que des médailles, ici. Nous cultivons quelque chose de plus grand.

La présidente: Merci beaucoup.

Je veux que tout le monde sache que mon chronomètre a rendu l'âme. Ma pile est morte.

Des députés: Oh, oh!

La présidente: Je sais, ça fait votre affaire, n'est-ce pas? Vous pouvez utiliser le temps que vous voulez.

Monsieur Naqvi, je vous cède la parole pour trois minutes.

M. Yasir Naqvi (Ottawa-Centre, Lib.): Merci beaucoup, madame la présidente.

Permettez-moi de remercier d'abord Mme Proske d'être ici.

Les vaillants efforts que vous déployez dans le travail que vous faites améliorent la vie d'autres athlètes, surtout des athlètes féminines. Je vous remercie. C'est un travail vraiment important et vous avez toute notre attention.

Vous avez formulé quelques recommandations dans votre déclaration. Celle qui a retenu mon attention concerne la formation des observateurs passifs. Pouvez-vous nous en dire plus sur la formation que vous jugez nécessaire et la façon dont le BCIS peut jouer un rôle dans cette importante sensibilisation?

Mme Andrea Proske: C'est une excellente question.

Je pense qu'il y a deux ou trois niveaux différents à passer en revue, dans ce contexte.

Le premier est qu'à l'heure actuelle, le champ d'action du BCIS est limité à la haute performance, à l'entraînement de l'élite. J'aimerais voir un monde où nous commencerions par la base. Il est si important que les jeunes athlètes qui sont endoctrinés... J'ai commencé ma carrière sportive à 27 ans, comme personne adulte mûre, et j'avais encore des problèmes avec ça. Je m'inquiète pour ces athlètes plus jeunes.

Je m'inquiète aussi pour le personnel de soutien qui m'entoure. Il y a l'histoire déchirante d'une professionnelle de la santé qui a pu se lever et s'en aller. Elle savait que quelque chose n'allait pas, mais elle n'arrivait pas à trouver les mots pour le dire et n'avait pas d'avenue pour le faire. Une formation des observateurs tiers sur la manipulation psychologique à des fins sexuelles serait incroyablement importante. Il est important de le reconnaître et d'avoir ce discours.

J'en suis consciente maintenant. J'aurais aimé ne pas avoir à vivre ce que j'ai vécu, afin d'en être consciente.

M. Yasir Naqvi: Existe-t-il des modèles, en Amérique du Nord ou ailleurs, que vous pouvez citer et dire: « C'est un bon modèle, en ce qui concerne la formation des observateurs tiers, et quelque chose que le Canada devrait envisager et reproduire »?

Mme Andrea Proske: Il faudrait que je réfléchisse aux modèles de formation des observateurs tiers.

Je dirai qu'il y a des choses similaires vraiment intéressantes. La Norvège a un système axé sur le plaisir de participer. Une plus grande participation au sport signifie plus de talents, à long terme. En ce qui concerne le registre, par exemple... Les lois sur la protection de la vie privée nous posent des problèmes. Je sais que le sujet est intéressant. Je crois que les Pays-Bas ont un centre d'appels. Ce n'est pas public, mais vous pouvez quand même obtenir cette information.

C'est l'information superficielle dont je dispose, mais il y a beaucoup d'autres organisations similaires à AthlètesCAN dans le monde dont nous pourrions nous inspirer.

M. Yasir Naqvi: Formidable. Merci.

Madame la présidente, me reste-t-il du temps?

La présidente: Il vous reste 38 secondes.

M. Yasir Naqvi: Oh, il me reste 38 secondes.

Puis-je poser la même question à Karen O'Neill sur la formation des observateurs tiers et le rôle que le BCIS peut jouer, à son avis, dans cette formation?

Mme Karen O'Neill: Merci beaucoup pour cette question.

Je pourrais ne pas me limiter du tout au BCIS, parce que la priorité actuelle du Bureau est de se mettre en opération. Nous devons tous le soutenir autant que possible et l'aider à se mettre en branle dans son rôle initial.

Je pense qu'à une échelle collective — c'est-à-dire les gouvernements fédéral ou provinciaux et les organisations nationales — nous pouvons également nous appuyer sur certains des autres éléments dont M. El-Awadi a parlé plus tôt, surtout en ce qui concerne l'éducation, la prévention et la formation des observateurs tiers.

Comme Mme Gavel l'a dit un peu plus tôt, je dirais aussi que même si on a la confiance ou une voix pour nommer le comportement... Souvent, et surtout du point de vue d'une athlète paralympique, le désir de participer l'emporte sur le désir de dénoncer le comportement, au risque de ne pas faire partie de l'équipe.

Je pense que nous devons examiner de nombreux domaines différents, avant même la formation des observateurs tiers.

Je vous remercie.

• (1745)

La présidente: Fantastique, merci beaucoup.

Nous cédon la parole à Andréanne Larouche pour 90 secondes.

[Français]

Mme Andréanne Larouche: Merci beaucoup, madame la présidente.

Je vais poser ma prochaine question à des personnes du Comité paralympique canadien, c'est-à-dire à Mmes O'Neill, Killins et Gavel.

Des bourses ont-elles été remises aux athlètes qui ont remporté une médaille d'or, d'argent ou de bronze?

[Traduction]

Mme Karen O'Neill: Merci beaucoup d'avoir posé la question.

Actuellement, il n'y a pas de prime à la performance pour les médailles. Par contre, ce que nous avons fait... Pendant que nous étions à Pékin, le sujet a vraiment pris de l'ampleur, je dirais, et nous nous sommes engagés avec nos partenaires à mettre en place une prime à la performance, en commençant à Paris après les Jeux paralympiques de Paris en 2024.

La question qui se posait à cet égard était qu'il y avait une représentation inéquitable pour la performance. Vous avez les athlètes olympiques, qui touchent pour le bronze, l'argent et l'or, 10 000 \$, 15 000 \$ et 20 000 \$, et il n'y a rien du tout pour honorer ou souligner la performance des athlètes paralympiques. L'objectif est d'assurer une reconnaissance équitable de la performance.

Merci de votre question.

La présidente: Vous avez...

[Français]

Mme Andréanne Larouche: Il s'agit d'une grande iniquité. La ministre s'est engagée à changer cela.

J'espère qu'on travaillera à résoudre cette iniquité dans le sport, tout comme j'espère qu'une enquête indépendante sera réalisée pour éclaircir les cas où il y a des doutes sur le financement et les conflits d'intérêts potentiels que cela pourrait insinuer et surtout, qu'il y aura...

[Traduction]

La présidente: Oh, oh! Madame Larouche...

[Français]

Mme Andréanne Larouche: Ce n'est pas terminé, madame la présidente. Il y a encore beaucoup à faire.

Voilà ce que j'avais à dire.

[Traduction]

La présidente: Eh bien, vous savez, si nous parlons plus vite, nous pouvons en dire plus, n'est-ce pas? Je le comprends. C'est ainsi que je fonctionne, moi aussi.

Madame Gazan, vous disposez de 90 secondes.

Mme Leah Gazan: Merci beaucoup, madame la présidente.

Ma question s'adresse à Mme Killins.

Actuellement, vous n'êtes pas signataire du programme Sports sans abus. Est-ce exact?

Mme Michelle Killins: Je vais céder la parole à Mme O'Neill.

Mme Leah Gazan: Madame O'Neill, désolée.

Mme Karen O'Neill: C'est bon.

Je suis Karen O'Neill du Comité paralympique canadien.

Mme Leah Gazan: Je suis désolée.

Mme Karen O'Neill: Non, non, il n'y a pas de faute.

En tant qu'organisation, il y a trois étapes à franchir. La première est l'adoption et le soutien du CCUMS, ce que nous avons fait. La deuxième est l'intégration dans notre série de politiques des éléments du Code qui interdisent toute forme d'abus ou de maltraitance. C'est chose faite. La troisième étape qu'il nous reste à franchir est que toutes les personnes engagées dans notre organisation

signent la renonciation. Essentiellement, la renonciation vous inscrit dans le système et la structure de reddition de comptes du BCIS.

Nous avons probablement signé... Eh bien, nous avons une fenêtre de trois mois. Nous avons franchi les deux premières étapes, et nous venons de conclure la troisième et dernière, donc nous sommes encore bien dans les temps. Il n'y a absolument aucun doute que nous soutenons le principe. Ce qui compte, c'est d'être en mesure de le mettre en oeuvre pour cette troisième et dernière étape.

La présidente: Il vous reste sept secondes. Je vous les vole.

Au nom de tous les membres présents, j'aimerais vraiment vous remercier tous d'être venus témoigner devant nous. C'est aujourd'hui l'un des derniers jours où nous entendrons des témoignages avant que nous puissions passer à la rédaction d'un rapport extrêmement important. Merci beaucoup.

À titre de rappel, si vous avez des questions, des commentaires ou des préoccupations, n'hésitez pas à communiquer avec la présidente ou la greffière si nous pouvons faire quoi que ce soit.

Nous nous réunirons à nouveau lundi. C'est un changement d'horaire, mais Mme Widmer et moi y travaillons. Nous vous tiendrons au courant dès que possible.

Je vous remercie. La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>